

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL
- Approbation du procès-
verbal du 9 décembre
2019.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
28/01/20

Date d'affichage :
10/02/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 FÉVRIER 2020 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Christian HUGUET, Mme Caroline ALLAIGRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200203-49005-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/20

Publication : 10/02/20

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

Le Maire de Saint-Quentin certifie que les Membres du Conseil Municipal ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lettre le 3 décembre 2019, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 3 décembre 2019 au 10 décembre 2019.



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|--------------------------------|--|
| 1 | CONSEIL MUNICIPAL | Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL MUNICIPAL | Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2019. |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Rapport 2019 situation comparée Hommes Femmes. |
| 4 | FINANCES | Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation - Fiscalité - Vote des taux. |
| 5 | FINANCES | Attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2020. |
| 6 | FINANCES | Demande de garantie d'emprunt - Habitat Saint-Quentinois |
| 7 | FINANCES | Cotisation à la centrale d'achat ADICA pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail pour les élèves du 1er degré. |

8	POLITIQUE DE LA VILLE	Projet social 2020 / 2023 des centres sociaux municipaux - Agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.
9	POLITIQUE DE LA VILLE	Poursuite de l'action de l'aide et du cœur - Convention de partenariat avec Transdev Mobilités du Saint Quentinnois.
10	AMENAGEMENT ET URBANISME	Signature de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle de mise en oeuvre du Programme Action Cœur de Ville à Saint-Quentin.
11	AMENAGEMENT ET URBANISME	Transfert des assiettes foncières des lycées propriétés de la Région Hauts-de-France-Régularisation.
12	AMENAGEMENT ET URBANISME	Cession de l'immeuble situé 44 rue d'Isle et 13 rue des Corbeaux.
13	MARCHES	Prolongation de conventions de groupement de commandes.
14	ENSEIGNEMENT	Dispositif petits-déjeuners à l'école.
15	AFFAIRES CULTURELLES	Conservatoire : Classes préparant aux enseignements supérieurs (CPES).
16	ENFANCE JEUNESSE	Accueil de volontaires en service civique
17	PERSONNEL	Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).
18	PERSONNEL	Revalorisation de l'indemnité de repas des enfants pris en charge par des assistantes maternelles.
19	PERSONNEL	Frais de mission.
20	PERSONNEL	Remboursement des honoraires de visite médicale obligatoire pour l'exercice des fonctions.

- | | | |
|-----------|--------------------------|--|
| 21 | PERSONNEL | Règlement amiable d'un litige. |
| 22 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 23 | CONSEIL MUNICIPAL | Compte-rendu du Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation. |

PROCES-VERBAL

Le lundi 9 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de Saint-Quentin s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de Mme Frédérique MACAREZ, Maire.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIoT, M. Bernard DELAIRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEI, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ

Sont excusés représentés :

M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE
Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT
Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ
M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT
M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT
Mme Caroline ALLAIGRE représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE
Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e) :

M. Florian DEMARCQ
M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers votant : 43

Délibération 1

CONSEIL MUNICIPAL

Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : Mme le Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire et Fanny DEBOUDT comme secrétaire auxiliaire.

*

Mme MACAREZ – Nous allons entamer l'ordre du jour de ce Conseil. Rapport n°1. Élection d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. Conformément aux dispositions de l'article L21-21.15 du Code général des collectivités territoriales je vous propose de désigner Najla BEHRI comme secrétaire et Fanny DEBOUDT comme secrétaire auxiliaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL MUNICIPAL
Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2019.
Rapporteur : Mme le Maire

Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

Mme MACAREZ - Rapport n°2 : approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2019. Vous avez dans vos dossiers l'intégralité de cette séance, avez-vous des observations sur ce compte-rendu ? Mme Saillard.

Mme SAILLARD – Oui, je voudrais faire une petite observation concernant la séance de la dernière fois. Un petit rappel sur la démocratie.

Mme MACAREZ – Mme Saillard, attendez, sur l'approbation du procès-verbal est-ce-que le procès-verbal est conforme à ce qui s'est dit ? Puisque c'est la question qui est posée.

Mme SAILLARD – La question est posée mais comme on m'a attaquée très fortement.

Mme MACAREZ – Non Mme Saillard, c'est l'approbation du procès-verbal. Est-ce-que vous avez un amendement à apporter sur le procès-verbal de la séance du précédent conseil ? Est-ce qu'il y a des propos qui ont été les vôtres qui ont été mal repris ?

Mme SAILLARD – Il y a surtout une mauvaise écriture du CESR.

Mme MACAREZ – En quelle page s'il vous plaît ?

Mme SAILLARD – C'est quand je parle, j'en sais rien quelle page. C'est écrit Cesaire

Mme MACAREZ – « J'en sais rien » je vous remercie pour la précision de votre propos.

Mme SAILLARD - Non mais j'ai relu et je n'ai pas noté la page. Ce n'est quand même pas dramatique.

Mme MACAREZ – Quelle est votre demande d'amendement Mme Saillard ?

Mme SAILLARD – Ma demande d'amendement c'est de corriger.

Mme MACAREZ – De corriger quoi Mme Saillard ?

Mme SAILLARD – De corriger le mot CESR.

Mme MACAREZ – CESR.

Mme SAILLARD – Voilà, exactement.

Mme MACAREZ – Est-ce qu'il y a un autre amendement ?

Mme SAILLARD – J'aimerais bien faire un amendement pour répondre à l'accusation.

Mme MACAREZ – Cela ne s'appelle pas un amendement, soit c'est une prise de parole. Moi je vous demande s'il y a un autre amendement sur le procès-verbal.

Mme SAILLARD - Il n'y a pas d'amendement sur le procès-verbal mais j'aimerais bien prendre la parole.

Mme MACAREZ – Alors maintenant je vous laisse la parole. Donc pas d'autre amendement, nous apporterons la modification sur le CESR si j'ai bien saisi et je vous écoute.

Mme SAILLARD – Merci beaucoup. C'est vrai que vous avez été tous témoins de l'algarade de M. Bertrand vis-à-vis de moi. C'est vrai que j'ai envie de vous rappeler que l'on est en démocratie et que vous n'avez pas été élue à l'unanimité donc l'opposition existe, ne vous en déplaise. Et ce qui est aussi enrichissant en démocratie, s'il n'y a pas d'opposition on est en dictature. Je voudrais aussi que tout le monde médite ici cette phrase qu'a résumé la biographe Evelyne Béatrice Hall, ou Hall je ne sais pas pour les anglophones, qui résume la pensée Voltairienne « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ». Je pense que c'est à méditer avant chaque Conseil municipal pour éviter les dérives et pertes de sang-froid dont M. Bertrand a fait la preuve en m'insultant, et quand il m'insulte il insulte 34 %, quand même, des Saint-Quentinois qui ont voté pour Marine Le Pen aux dernières élections. Nous traiter d'incompétents alors qu'on n'a jamais été à un pouvoir je trouve que c'est gratuit, je trouve que c'est une technique de faible pour lui, et ça baisse la fonction parce qu'il est quand même assez érudit et puis c'est un vieux de la politique. Par contre, les preuves, on les a, les preuves de votre bilan, après on les partage ou on ne les partage pas, vous êtes satisfaits de vos résultats nous on n'est pas satisfait, c'est pour ça qu'on est dans l'opposition mais je pense qu'il faudrait quand même qu'il y ait une certaine tolérance par rapport à l'autre idée qu'est la vôtre. Merci beaucoup.

Mme MACAREZ – La tolérance existe Mme Saillard mais je vous invite aussi à relire vos propos au sein du précédent conseil municipal, il n'y avait pas d'insulte. Alors, sur l'approbation du procès-verbal avec la mention et la précision. Qui est contre ? qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

- 9 décembre 2019 -

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE
Rapport 2019 situation comparée Hommes Femmes.
Rapporteur : Mme le Maire

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes de plus de 20 000 habitants, doivent présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel de situation comparée entre les femmes et les hommes.

Les modalités et contenus de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015. Il comporte :

Un état des lieux concernant les ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle) ;

Un bilan des actions menées par la commune et des moyens mobilisés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire ;

Les orientations destinées à conforter cette égalité et à lutter contre les discriminations, à la fois dans les fonctionnements interne de la collectivité comme employeur et dans ses actions en direction de la population.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- de prendre connaissance du rapport ci-annexé.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°3. Rapport annuel de situation comparée entre les Femmes et les Hommes. Donc il s'agit d'un rapport qui est obligatoire, nous le passons pour la 3ème année, qui permet de donner un certain nombre d'informations et de chiffres sur la parité au sein des services municipaux. Ce que je peux souligner c'est évidemment la stricte parité au sein de l'équipe municipale mais ça vous me direz c'est la loi. La ville de Saint-Quentin fait partie des 1273 communes de France dont le Maire est une femme. Nous avons également 47% des effectifs salariés qui sont des femmes, équilibre au sein des recrutements, à qualification et ancienneté égale je veux souligner que le salaire est identique entre les femmes et les hommes. 35% des femmes sont sur des postes d'encadrement ce qui est supérieur à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale puisque c'est à 29% sur le plan national. C'est un chiffre qui peut s'améliorer et qui s'améliorera sans doute dans

le futur. Je voulais aussi souligner qu'il y a un effort de formation qui est fait actuellement par les femmes, puisque l'on voit de plus en plus de femmes demander des formations, ce qui a été le cas sur l'année passée. Ça c'est sur les agents. Je voulais aussi préciser en dehors de la collectivité elle-même, nous tenons beaucoup à développer des actions à la fois de soutien aux femmes et de promotion de l'égalité sur les professions, à la fois avec des dispositifs comme la Maison de l'Égalité et du Droit ou comme les actions qui sont faites contre les violences faites aux femmes avec notre Hôtel Social et sur les représentations pour faire en sorte de faire tomber le plafond de verre, nous avons des actions avec un certain nombre de femmes actives qui interviennent dans les écoles, dans les lycées de Saint-Quentin pour parler de leurs métiers et Najla Behri d'ailleurs en fait partie. Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Madame Caroline ALLAIGRE.

Délibération 4

FINANCES

**Budget primitif pour l'exercice 2020 - Approbation - Fiscalité - Vote des taux.
Rapporteur : Mme le Maire**

Vu les articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

La présentation du budget a été précédée par l'examen du débat d'orientation budgétaire lors de la séance du conseil du 4 novembre 2019.

Le corps du rapport est développé ci-après.

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 se décompose en opérations réelles comme suit :

- 9 décembre 2019 -

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	15 300 240 €	22 636 990 €
Section de fonctionnement	78 000 050 €	70 663 300 €
Total	93 300 290 €	93 300 290 €

Les opérations d'ordre s'élèvent pour leur part à :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	8 780 040 €	1 443 290 €
Section de fonctionnement	1 143 290 €	8 480 040 €
Total	9 923 330 €	9 923 330 €

Ce qui donne au total les sommes suivantes :

	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	24 080 280 €	24 080 280 €
Section de fonctionnement	79 143 340 €	79 143 340 €
Total	103 223 620 €	103 223 620 €

I – La section d'investissement

Les opérations d'équipement se montent à 15 243 990 € dont 5 490 630 € au titre des opérations à caractère annuel et 9 753 360 € au titre des opérations spécifiques.

A – DEPENSES

a) Les dépenses d'équipement

a-1) Les enveloppes à caractère annuel

Les enveloppes à caractère annuel seraient réparties de la façon suivante :

- Voirie	1 002 500 €
- Ecoles	472 000 €
- Patrimoine culturel	220 000 €
- Sports	330 140 €
- Equipements publics	1 315 000 €
- Espaces Verts	38 500 €

- 9 décembre 2019 -

- Biens mobiliers	1 492 410 €
- Acquisitions foncières	28 070 €
- Etudes et provisions diverses	432 010 €
- Subventions d'équipement	160 000 €
	5 490 630 €

Ces enveloppes n'intègrent pas les dépenses relatives à la dette, aux remboursements des taxes d'urbanismes et aux écritures d'ordre concernant notamment les travaux en régie, les subventions et les frais d'études transférés.

a-2) Les opérations à caractère spécifique

Les opérations spécifiques qui regroupent les opérations nouvelles et les aménagements importants de sites existants s'élèvent à 9 753 360 €. Pour 2020, il s'agit des investissements définis ci-dessous :

- Projets de rénovation urbaine	42 780 €
- Programme national de requalification des quartiers dégradés	2 713 300 €
- Voirie	2 732 000 €
- Comblements des souterrains	120 000 €
- Projets d'aménagement du Quai Gayant	330 000 €
- Ecoles	510 000 €
- Patrimoine culturel	884 420 €
- Sports	572 360 €
- Equipements publics	620 500 €
- Aménagement de l'espace public	1 228 000 €
	9 753 360 €

La liste établie ci-dessus est susceptible d'être modifiée dans le temps afin d'intégrer les éventuelles opérations qui deviendraient inévitables. Par ailleurs, comme par le passé, des financements extérieurs seront recherchés afin de réduire au mieux la quote-part restant à la charge de la Ville.

b) Les subventions d'équipement

Elles s'élèvent en 2020 à 460 300 € et concernent les travaux de voirie avec l'USEDA (300 000 €), les subventions pour les sécurisations et embellissements des points de

ventes (125 000 €), pour EMMAUS relative à des travaux de construction et de réhabilitation de chambres (35 000 €) et pour les aides bonifiées OPAH.RU Faubourg d'Isle.

Ces subventions sont amorties à compter de l'exercice suivant celui de leur versement par opération. La durée d'amortissement est fixée à 5 ans pour les subventions d'équipement versées à compter de 2006 aux organismes H.L.M. lorsqu'elles sont inférieures ou égales à 100 000 euros et aux particuliers notamment pour les opérations façades ou pour des sécurisations ou embellissement de point de vente et à 15 ans pour celles allouées à des organismes publics dans le cadre d'aménagement de zone, de construction et d'aménagement de bâtiments publics et aux organismes H.L.M. lorsqu'elles excèdent 100 000 €.

c) Le remboursement en capital des emprunts

Le remboursement en capital des emprunts, hors les prêts dits « revolving » destinés à gérer la trésorerie, s'élève à 7 373 000 €.

Il intègre une provision de 233 000 € pour le remboursement de la partie capital de l'annuité de l'emprunt qui serait souscrit dans le courant de l'année 2020.

L'encours de la dette par habitant à Saint-Quentin en 2018 1 039 €/habitant est inférieur à la moyenne constatée par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics pour les collectivités métropolitaines de la strate 50 000 à 100 000 habitants 1 384 €/habitant.

d) Les autorisations de programme

A part les dépenses relatives à la dette, aux dépôts et cautionnement, aux remboursements des taxes d'urbanisme et aux écritures d'ordre, les dépenses d'investissement seront gérées par autorisations de programme (AP).

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) figurant en annexe récapitule les AP et le phasage des crédits de paiement.

B – RECETTES

a) Les subventions

Les subventions escomptées par la Ville, notamment de l'Etat, de la Région, du Département et autre titre des Fonds Européens pour financer les opérations d'équipement 2020 sont de 4 856 000 €. Ce montant comprend uniquement les recettes certaines.

b) L'emprunt

Le besoin d'emprunt, compte tenu des investissements prévus et de la capacité d'autofinancement, est de 7 554 800 €.

c) Autres recettes d'investissement non affectées

Au titre des autres recettes d'investissement non affectées, il est à noter le Fonds

de Compensation de la T.V.A. pour un montant de 2 175 390 €, les amendes de police pour 340 000 € et la taxe d'aménagement pour 32 000 €.

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement qui s'élève à 79 143 340 € en recettes et en dépenses, se décompose de la façon suivante :

A – DEPENSES

	Libellé	2020
011	Charges à caractère général	18 456 720 €
012	Charges de personnel	41 223 850 €
014	Atténuation de produits	158 000 €
65	Autres charges de gestion courante	9 308 330 €
66	Charges financières	1 430 000 €
67	Charges exceptionnelles	86 400 €
042	Transferts entre sections	3 608 820 €
023	Virement à la section d'investissement	4 871 220 €
	TOTAL	79 143 340

a) *Les dépenses de personnel*

Les dépenses de personnel, hors frais annexes, s'élèvent à 41 223 880 € contre 41 284 000 € au budget primitif 2019.

Ces dépenses tiennent compte du glissement vieillesse technicité, des départs en retraite, de l'adhésion au CNAS, de l'indemnité d'administration et de technicité de la catégorie C, de l'augmentation du SMIC et des cotisations URSSAF et retraites.

La nouvelle répartition des moyens mutualisés entraîne une modification des montants relatifs au personnel.

b) *Les subventions versées*

Les subventions de fonctionnement versées s'élèvent à 7 815 540 €.

B – RECETTES

	Libellé	2020
013	Atténuation de charges	690 000 €
70	Produits des services, du domaine, ventes diverses	4 854 200 €

73	Impôts et taxes	44 513 270 €
74	Dotations et participations	27 332 430 €
75	Autres produits de gestion courante	540 650 €
76	Produits financiers	2 000 €
77	Produits exceptionnels	67 500 €
042	Transferts entre sections	1 143 290 €
	TOTAL	79 143 340 €

a) Les ressources propres à la Ville

Les tarifs des diverses redevances perçues par la Ville dans le cadre des activités rendues aux usagers et au titre de l'occupation de son domaine suivent l'inflation et seraient légèrement majorés.

b) Les dotations de l'Etat

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : le montant de cette dotation pour 2020 (9 044 290 €), correspond au montant notifié pour l'année 2019.
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : Le montant de cette dotation retenu dans les études effectuées en vue de la préparation du projet de budget primitif 2020 est de 10 960 710 € soit le montant notifié en 2019.
- La dotation pour la politique de la ville (DPV) a remplacé la dotation de développement urbain (DDU). Son montant prévisionnel s'élève à 844 790 €
- La dotation nationale de péréquation : dans l'attente de la notification des sommes attribuées à ce titre à la ville, le montant estimé pour 2020 est de 1 114 020 €.
- La dotation générale de décentralisation : le montant de cette dotation a été estimé à 310 000 € pour 2020 soit un montant équivalent à celui inscrit au budget primitif 2019.
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 742 770 € ont été inscrits pour 2020.

c) Les impôts et taxes autres que la fiscalité directe

Le produit global attendu au titre des autres impôts et taxes est légèrement inférieur à celui de 2019.

d) Attribution de compensation communautaire

La Ville de Saint-Quentin devrait percevoir au titre de l'attribution de compensation communautaire 7 161 690 € en 2020. Cette somme correspond au produit de TP perçu par la commune avant la création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin diminué notamment des charges de transferts.

e) *La dotation de solidarité communautaire*

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois devrait verser au titre de l'année 2020 une dotation de solidarité à la Ville de Saint-Quentin 949 150 €. Cette dotation jusqu'en 2017 était déterminée en tenant compte du nombre d'habitants, du taux de taxe d'habitation, des exonérations de taxe professionnelle. Depuis 2018 les critères de répartition ont été modifiés. Désormais le calcul est opéré en tenant compte du potentiel financier pour 25 %, de la population pour 25 %, de l'effort fiscal pour 20 % et de l'indice synthétique de la dotation de solidarité rurale pour 30 %.

III – Le produit de la fiscalité directe locale

Le produit fiscal est obtenu en appliquant un taux voté pour chacune des trois taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) aux bases d'imposition. Ainsi pour l'exercice 2020, il est nécessaire de voter un produit d'impositions directes de 33 970 240 €. Les bases d'imposition 2020 n'ont pas encore été transmises par la Trésorerie Générale de l'Aisne.

Pour 2020, le taux du dégrèvement de taxe d'habitation prévu en faveur des ménages dont les revenus fiscaux de référence sont inférieurs aux seuils fixés par la loi, passera à 100 %. Le montant du dégrèvement devrait atteindre 7,5 M€ à Saint-Quentin en 2020. Le produit de taxe d'habitation de la commune intègre le versement des cotisations des Saint-quentinois non dégrévés et le dégrèvement décidé par l'Etat.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil, pour assurer l'équilibre du budget, de décider pour 2020 de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes fixées en 2019 ce qui donne les taux et les produits ci-après :

Pour rappel, les taux n'ont pas été modifiés depuis 2007.

Taxe	Taux 2019	Bases estimées 2020	Taux 2020	Produits attendus (montants arrondis)
Taxe d'habitation	22,61 %	58 981 000	22,61 %	13 335 600
Taxe foncière bâtie	33,68 %	60 990 000	33,68 %	20 541 430
Taxe foncière non bâtie	53,26 %	175 000	53,26 %	93 210
				33 970 240

L'ajustement du produit fiscal réel obtenu en multipliant les bases réelles par les taux fixés ci-dessous sera opéré lors d'une prochaine décision modificative.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'approuver le projet de budget tel qu'il lui est présenté pour l'exercice 2020, et conformément aux dispositions de l'article L. 2312.2 du code général des collectivités territoriales, de voter les crédits par chapitre dans le cadre de la présentation par nature ;

2°) a) de fixer les durées d'amortissements des subventions d'équipement versées ainsi que définies au présent rapport ;

b) de décider que les emprunts peuvent être automatiquement réalisés, conformément au programme globalisé d'emprunts 2020, et dans la limite des prévisions du budget du présent exercice, ceci en application des dispositions de la délibération du Conseil municipal du 14 janvier 2016 ;

c) d'accorder, au titre de 2020, les cotisations détaillées sur les états annexés à la présente délibération et d'autoriser Mme le Maire à en effectuer sans autre formalité le versement aux bénéficiaires ;

d) de retenir les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 22,61 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,68 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,26 %

*

Mme MACAREZ – Rapport n°4. Il s'agit du budget. Budget primitif pour l'année 2020. Autant dire qu'il s'agit d'une délibération importante. Le mois précédent, nous avons eu le débat d'orientation budgétaire qui a permis de présenter le contexte financier dans lequel se place la Ville au regard notamment des décisions nationales. Aujourd'hui, nous vous présentons notre budget pour l'année 2020. C'est un budget qui s'élèvera à 103,2 millions d'euros : 79,14 millions d'euros en section de fonctionnement et 24,08 millions d'euros en section d'investissement. C'est un budget qui est un budget maîtrisé, je souhaite et c'est que qu'il reflète, que nous ayons un bon niveau d'investissement dans la Ville, c'est très important pour continuer à se développer, tout en garantissant une bonne gestion de la Ville au regard de la dette, de la maîtrise des dépenses et en veillant à la qualité du service public rendu aux habitants chaque jour. Je voudrais aussi rappeler que malgré le contexte qui est difficile et nos moyens je dirais, limités, les ratios de la ville de Saint-Quentin au regard de la gestion sont de bons ratios puisque nous avons une capacité de désendettement exemplaire puisqu'elle est fixée à 4,5 ans, une dette moyenne par habitant qui est bien inférieure à la moyenne nationale et je voudrais aussi souligner, nos dépenses d'équipement en euros par habitant qui sont supérieures à la moyenne nationale. Et pour cela, je voudrais à nouveau remercier Sylvie Robert, Fanny Deboudt et Xavier Ribant pour le travail qu'ils font constamment sur le sujet des finances. Sur le budget de l'année prochaine, ce que nous avons voulu c'est avoir des actions de proximité fortes notamment sur la voirie, on en reparlera dans quelques instants, mais aussi sur l'élargissement du service public dans les quartiers et puis notre budget reflète une autre action importante sur le programme Action Cœur de Ville avec des dispositifs importants pour l'année 2020. Sur les recettes, un mot des recettes. En matière de fiscalité, il est bien évident que la Ville restera à des taux qui sont des taux identiques, donc pas d'augmentation de fiscalité. Et je veux souligner qu'en 2020, 88 % des Saint-Quentinois

verront la taxe d'habitation disparaître, c'est un point important. Pour les 12 % restant, elle devrait disparaître selon nos informations, sur les années 2021, 2022 et 2023. Autre point sur la fiscalité, l'accompagnement des commerçants. Je propose également au travers de ce budget de, à nouveau, prendre un abattement de 10 % sur le taux de taxe foncière des commerçants ce qui représente un effort annuel de la Ville de 80 000 euros, là aussi je veux le souligner. Cela c'était pour la fiscalité. Sur le plan des dotations, les dotations de l'État resteraient stables mais n'augmenteraient pas à l'inflation ce qui nous pose tout de même un certain nombre de problèmes puisque les dépenses de la Ville évoluent à l'inflation et parfois plus. Il y a par exemple la question du prix du timbre, le prix du timbre prend au 1er janvier 10 %, c'est simplement pour vous donner un exemple, évidemment quand on a cette hausse-là et que les dotations n'augmentent pas cela nous pose quand même dans une situation qui est plus difficile. Autre point que je veux souligner sur les recettes de la Ville, c'est la recherche des subventions extérieures, puisque c'est quelque chose de très important, nous avons inscrit une prévision de 4,85 millions d'euros de subventions extérieures et je veux souligner que c'est notre activité et notre impulsion qui permettent de récolter des subventions extérieures et je voudrais l'illustrer par des exemples des programmations à venir : Action Cœur de Ville puisque nous avons décidé de candidater et que nous avons obtenu ce label, sur le plan pratique, en 2020 ce sera 700 000 euros de subventions qui nous seront versées par l'État et les partenaires. Autant dire que c'est très important. Si je prends un second fonds sur lequel nous avons candidaté le fonds aux commerces le FISAC, c'est 244 000 euros que nous sommes allés chercher et ce n'est pas toutes les villes qui accèdent à ces fonds-là. Si je prends un troisième fonds sur l'Éducation, c'est Cités Éducatives, là aussi parce que nous avons candidaté nous avons été très actifs au printemps sur cette question, nous aurons cette année 85 000 euros de l'État sur ce programme Cités Éducatives. A cela s'ajoute évidemment le soutien de nos partenaires traditionnels : l'État, l'Union Européenne, la Région et le Département. Et un exemple d'un projet sur lequel nous allons beaucoup investir cette année, c'est la Maison des Services à la Population, elle ouvrira en 2020 et on aura l'occasion d'en reparler tout à l'heure, sur cette opération, le reste à charge de la Ville est de 44 %, donc là-aussi c'est parce que nous sommes allés chercher des subventions. Donc, à chaque opportunité, on essaie de vendre la Ville et de permettre d'être accompagné sur les opérations. Sur les dépenses, les dépenses de fonctionnement : en 2020, je le disais 70,6 millions d'euros pour le service public d'une manière générale. Ce que nous souhaitons faire c'est de renforcer le service public là où il est nécessaire malgré nos moyens limités. Je peux donner là aussi quelques exemples en matière de fonctionnement c'est par exemple en année pleine les 12 points d'inclusion numérique qui montrent réellement leur utilité pour nos populations puisque depuis leur lancement en mai 2019 dans les quartiers, nous avons eu plus de 12 000 personnes qui se sont rendues dans les points d'inclusion numérique, donc nous avons eu raison de mettre des moyens sur ce point. Dans le domaine du sport, pour la jeunesse et je pense aux adolescents, nous avons aussi demandé d'être très présent le soir dans les quartiers et nous avons donc, maintenant cela fonctionne, des éducateurs qui proposent des activités à partir de 20h00 le soir, je pense notamment au quartier de l'Europe, 2 fois par semaine et là-aussi c'est un effort de services qui est apporté à la population. Et je voudrais avoir un mot sur les questions du quotidien de service urbain ou d'espaces verts nous avons comme dans toutes les villes à gérer la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires, je le dis toujours c'est très bien pour la planète. Sur le plan quotidien, cela pose des difficultés puisque la repousse est immédiate, il faut 8 fois plus de temps pour enlever les mauvaises herbes, et elles repoussent très vite. Nous sommes toujours à la recherche d'autres procédés pour nous améliorer donc cela se traduit dans le budget avec l'achat de nouveaux outils, du

remplacement de micro-balayeuses, un essai de produit que l'on appelle biocontrôle qui est un produit plus écologique mais qui coûte très très cher donc il ne faut pas que l'on utilise à tout moment. Puis également la formation des agents sur les nouveaux matériels comme le désherbage thermique pour lequel nous n'étions pas habitués. Voilà sur les efforts en matière de fonctionnement, et je voudrais aussi pouvoir exprimer avec un certain nombre d'élus les actions qui seront mises en place sur des sujets en particulier. Ce sera une année importante en matière culturelle et je vais demander à Marie-Laurence Maître de nous indiquer ce qui est prévu au sein de ce budget sur le plan des activités culturelles. Merci.

Mme MAÎTRE – Merci Mme le Maire. Une politique événementielle résolument tournée vers autrui. La culture se partage puisqu'elle est aujourd'hui partout, nous nous efforçons de pourvoir à sa diffusion dans l'ensemble des quartiers, je dirais même qu'elle est solidaire dans la mesure où nous avons une tarification qui est tout à fait contrôlée et adaptée aux besoins de la population. En ce qui concerne nos structures muséales, nous avons souhaité mettre la famille au centre des dispositifs et nous nous adressons à une population dans son plus grand ensemble. Pour la médiathèque, sur 2020, un petit mot, parce que nous avons aujourd'hui 96 841 personnes qui ont fréquenté la médiathèque avec 146 000 emprunts à ce jour, ce qui est un très bon chiffre, nous souhaitons absolument renforcer l'accueil d'auteurs et travailler sur les partenariats. Je vous dirais peut-être un petit mot également de la politique événementielle où nous allons avoir certes des événements classiques mais notamment la Fête de la Musique avec un petit plus puisque nous allons profiter de la fermeture du théâtre Jean Vilar pour travaux, du mois de juillet au mois de décembre, et souhaitons faire une Fête de la Musique un petit peu différente avec des têtes d'affiche. L'idée est de créer un très bel événement, je n'en dirais pas plus parce que l'objet est aussi de surprendre. Vous nous connaissez maintenant. Outre les événements classiques du Salon du livre de Noël et la Nuit des Musées, ce que nous souhaitons faire est également, peut-être, de diminuer certains événements pour les faire grossir l'année suivante mais de travailler de manière toujours à surprendre la population. Au niveau de notre spectacle vivant ce sont plus de 90 spectacles programmés au niveau de la Ville avec quelques têtes d'affiche que nous aurons le plaisir d'accueillir, je pense notamment à Marie-Christine Barrault, je pense également dans le domaine du showbiz à Gad Elmaleh entre autres, puis, pour parler de la Manufacture il va y avoir une très très grosse diffusion, de très belles têtes d'affiche Suzanne qui est tout à fait assimilable à la vague Christine and the Queen, A Bon Entendeur, Oxmo Puccino, Les Innocents, Sinclair et c'est aussi les groupes locaux qui ne sont pas en reste bien au contraire et c'est toute cette montée en puissance que nous souhaitons accompagner. Je vous remercie, sans compter bien sûr que la Scène Europe est dédiée à la création et nous souhaitons absolument renforcer cet axe et nous aurons d'ailleurs une pièce qui nous permettra de travailler sur les figures emblématiques.

Mme MACAREZ – Nous pouvons souligner que tous nos lieux de culture voient une hausse de fréquentation que ce soit médiathèques, musées, spectacles. La proposition qui est faite est très demandée donc on peut être satisfaits du travail qui est fait. Voilà sur la programmation culturelle. Autre point évidemment important en matière de fonctionnement, ce sont les opérations liées à la solidarité et je voudrais rappeler que nous y consacrons des budgets importants, on calcule à peu près 3 millions d'euros d'actions de solidarité sur la ville de Saint-Quentin et je vais demander à Freddy Grzeziczak de nous apporter quelques compléments.

M. GRZEZICZAK – Merci Mme le Maire, chers collègues, c'est vrai que ce vote du budget c'est un peu le moment de vérité, je dirais que c'est le moment le plus important de l'année.

Vous venez de le dire, je me réjouis effectivement de la place que l'on a fait à la solidarité dans cette Ville. Cette politique volontariste qui est menée notamment vers les publics les plus fragiles, alors on a souvent tendance à considérer l'action sociale comme non prioritaire, j'ai toujours pensé et toujours dit que l'action sociale c'était de l'investissement mais dans cette ville en tout cas, on accorde une place importante à la solidarité et aux plus fragiles ; je rappelle juste quand même la subvention de la Ville vers le CCAS qui s'élève quand même à plus de 3 millions d'euros. Donc sur ces politiques de solidarité cela va bien au-delà bien sûr, puisqu'il y a les missions obligatoires et non obligatoires, il y a aussi les aides directes et on ne parle pas souvent des aides indirectes que peut faire la Ville et le budget est bien plus élevé. Alors juste pour vous dire, mes chers collègues, je profite de ce moment pour vous rappeler qu'en matière de solidarité il y a le relogement d'urgence. Je dis toujours ce n'est pas la compétence de la Ville mais on va au-delà de ce que l'on doit faire notamment sur les personnes qui sont sans domicile fixe, sur les femmes qui sont victimes de violences conjugales ou les jeunes qui sont en rupture familiale. On accorde aussi beaucoup d'importance au champ du handicap, sur le relais MDPH, les animations de la commission consultative, aux visites des lieux par les personnes concernées elles-mêmes par le handicap et sur la santé puisque l'on a un service de soins infirmiers à domicile de 60 places pour les personnes qui ont plus de 60 ans, personnes notamment en situation de handicap. Puis sur les seniors avec l'atelier bien-être qui rassemble 50 personnes par séance, ce n'est pas rien, puis les fameux colis-repas aujourd'hui c'est entre 4 000 et 4 500 repas sur 15 jours sans compter l'animation sur les béguinages et la gestion des 2 résidences autonomie. Puis, dernièrement, on a mis en place ce que l'on appelle un réseau de solidarité local. C'est quoi ? Il s'agit d'un projet qui repose sur une idée, je dirais toute simple, qui est basée sur la solidarité entre voisins. Je voudrais juste vous redonner, mes chers collègues, quelques données de contexte quand même. En 2014 on estime à 1,5 millions le nombre de personnes de plus de 75 ans qui vivent en situation d'isolement. Le phénomène va grandissant puisqu'en 2010 c'était 16 % des personnes âgées de plus de 75 ans qui étaient en situation d'isolement, elles étaient 25 % en 2014 et on estime qu'elles seront 4 millions dans 20 ans. Donc vous voyez ce sont quand même des chiffres qui vont grandissant. La ville de Saint-Quentin malheureusement n'échappe pas à ce contexte avec actuellement près d'1 personne sur 4 qui a plus de 60 ans, ce sera 1 personne sur 3 dans 10 ans. Alors l'idée avec ce réseau de solidarité local, c'est de s'appuyer sur les outils numériques pour faciliter le lien social. Alors qu'est-ce que le réseau de solidarité local et à quoi cela sert ? Concrètement, il s'agit de recueillir les besoins des personnes seniors, les personnes âgées, isolées ou qui ont besoin d'aide pour effectuer notamment certaines tâches, des petits travaux ou autres ; et de les mettre en relation avec des voisins. Des voisins qui se sont signalés volontairement pour rendre service dans leur quartier. Mais c'est aussi un dispositif qui permet à des seniors d'apporter un service à leurs voisins. Je pense beaucoup notamment à la transmission de savoirs par exemple : l'aide aux devoirs, apprendre le tricot à la petite voisine, cela peut être aussi des échanges de recettes. Il s'agit là, vous l'avez bien compris, d'une démarche d'entraide par quartier, mais aussi une démarche citoyenne qui permet de signaler une personne qui est isolée ou en difficulté et qui a besoin d'une aide particulière voire ponctuelle. Alors comment cela fonctionne ? Je dirais là-aussi, tout simplement : le senior qui a besoin d'aide ou qui veut proposer son aide, soit il renseigne une petite fiche d'entraide, que j'ai ici, vous pouvez vous la procurer, on vous la montrera. C'est une fiche qui est disponible dans tous les principaux lieux de vie et de passage. On peut les trouver à la Mairie bien-sûr, au CCAS, dans les centres sociaux, chez les commerçants et même chez les boutiques Saint-Quentinoises, mais également chez les associations ; où il y a un numéro de téléphone qui est dédié au CCAS, alors je vous le donne : 03 23 63 68 63, assez facile à retenir. Donc tout un chacun qui souhaite, je dirais, apporter ou rechercher une aide dans son quartier, elle s'inscrit sur le réseau de solidarité local. Je crois que vous l'avez :

ENSEMBL : rendez-vous sur www.ensembl.fr , attention ENSEMBL sans E et indique quel type de service il souhaite rendre sur quel créneau possible, dans quel quartier etc. Donc c'est le CCAS qui examine le besoin et qui valide bien sûr préalablement les voisins solidaires et puis il met ensuite en relation le besoin qui est exprimé et l'aide pouvant être apportée. Pour conclure, c'est un dispositif qui a déjà fait ses preuves dans beaucoup d'autres communes de France. Cela a été mis en place au Havre, à Nice, à Nantes, à Vierzon, à Evreux et récemment chez nos voisins à Amiens et à Metz donc c'est un projet à réelle utilité sociale puisqu'il est financé par la Conférence des Financeurs de l'Aisne qui regroupe des institutions importantes : le Département de l'Aisne, l'ARS : l'Agence Régionale de Santé, la CARSAT, la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, l'Assurance Maladie. Je crois que dans une société qui vit à l'heure du numérique c'est vraiment un outil qui permet de conserver je dirais un réel lien social et humain de proximité. Voilà, je voulais vous présenter ce dernier outil qui est un outil important et qui va servir à beaucoup de Saint-Quentinois et beaucoup de séniors donc n'hésitez pas, mes chers collègues, à en faire la plus grande publicité.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Donc projet 2020, dispositif Ensembl avec les séniors et sur ces questions notamment de solidarité avec les personnes âgées nous avons aussi d'autres avancées, puisque ça y est, nous avons réussi à faire entrer des étudiants dans les résidences seniors, donc on a 3 étudiants sur nos résidences et 2 étudiants en maisons de retraites qui vivent avec les résidents, qui partagent des repas ou des temps d'activité. On en est vraiment très satisfaits, ce sera sur 2020 également. Et 2020, sur les seniors, 2 résidences qui vont arriver à l'ouverture sur ce que l'on appelait le Château de la pilule à la marge entre le quartier de Remicourt et le quartier de l'Europe, ouverture le 20 janvier. Et une 2ème résidence en centre-ville qui ouvrira aussi en janvier ou en février, ils sont en train de finaliser tout cela. Donc ça c'était sur les questions de solidarité, donc je rappelle 3 millions d'euros dans le budget consacré à la solidarité. Je voudrais aussi avant que l'on passe aux investissements, dire un mot des activités au titre de l'attractivité ou de l'animation de la Ville, puisque c'est important d'avoir des moments fédérateurs, des moments qui amènent aussi du monde en ville. Donc je vais demander à Mélanie Massot de nous redonner quelques dates de l'année 2020.

Mme MASSOT – Merci beaucoup. Alors effectivement 2020 sera encore une année très dense. Le début des festivités va commencer avec les samedis animés, qui ont pour principal objectif de créer du flux et de l'attractivité bien sûr en centre-ville. Ils sont principalement à destination des enfants, donc le 1er week-end sera le week-end du 3, 4 et 5 avril : il va se passer le week-end gourmand, la 2ème édition. L'an dernier, cela a eu un très très grand succès. S'en suivra une dizaine de samedis animés divers et variés comme la Grande Chasse à l'œuf, la course de Caisses à savon, le week-end des Années Folles géré d'ailleurs par Alexis et c'est signé d'une main de maître, le Saint-Quentin Beer Festival conjointement à la traditionnelle Braderie pour n'en citer que quelques-uns. En parallèle, le Palais de Fervaques connaît lui aussi un grand succès puisque nous retrouverons en 2020 un grand nombre de manifestations telles que le salon du geek les 8 et 9 février, le salon du chocolat, tout le monde aussi a vraiment apprécié, les 7 et 8 mars ; Créa'Ludik courant novembre et tant d'autres. En espérant vous retrouver tous sur ces belles manifestations.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup et peut-être pour compléter Frédéric Alliot, sur le plan des manifestations sportives.

M. ALLIOT- Alors au niveau sportif. C'est vrai que cette année on va continuer à soutenir les organisations, les belles organisations sportives. Alors, il y a bien sûr des manifestations qui

reviennent tous les ans, comme les courses à pieds et puis différentes manifestations régionales. Mais ce qu'il faut noter c'est que de plus en plus de clubs se voient confier des compétitions nationales. Alors on a déjà au calendrier des demi-finales de championnat de France pour le judo, on a aussi un championnat de France militaire de Karaté. Ce qui montre que nos clubs ont une véritable reconnaissance au niveau de leur fédération et comme on est je dirais en pré préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, il est clair que pour candidater pour des centres de préparation il est important aussi d'avoir des clubs qui sont en capacité de faire le relais et c'est pour ça qu'avec les services on a commencé à travailler avec les clubs sur le cahier des charges de telle manière à pouvoir accueillir des délégations étrangères. Tout cela pour dire également que la Ville a été labellisée Terre des Jeux Paris 2024, cette labélisation n'est pas un prix, c'est un passeport qui va nous permettre pendant 5 ans de faire vivre les valeurs de l'olympisme sur le territoire. Alors cela va s'adresser à la fois aux sportifs, aux non sportifs, aux acteurs de la culture, de l'économie, l'entreprise, de la santé, de l'Éducation Nationale. L'idée étant autour de ce beau projet des Jeux Olympiques parce que même si les épreuves vont se dérouler à Paris, si on veut véritablement que le pays s'approprie cette belle compétition, il faut que les territoires se mobilisent et il faut aussi que les territoires soient reconnus comme tels. C'est tout l'esprit du label. Donc on a déjà, cette année, commencé à programmer, prochainement on aura une réunion avec ma collègue Françoise Jacob pour évoquer la semaine des Olympiades scolaires puisqu'effectivement les jeux Olympiques c'est aussi la fête de la jeunesse, sachant que sur Saint-Quentin on a déjà un établissement, le Lycée Pierre de la Ramée, qui est labellisé Génération 2024, donc qui est aussi reconnu par les Comités d'organisation de Paris 2024, donc l'idée est de ne pas arriver avec des idées préconçues, toutes faites, c'est de coconstruire avec les acteurs du territoire des actions innovantes pour mettre en avant le Saint-Quentinois et montrer toute l'attractivité et la capacité d'énergie et d'enthousiasme de toute cette population, sachant que les clubs sont très mobilisés aussi parce qu'au-delà de ça, c'est donner le goût, l'envie de pratiquer le sport. Donc au-delà des JO, c'est aussi l'héritage et faire en sorte que la pratique du sport à travers la compétition mais aussi les loisirs et le bien-être soient aussi au cœur de la vie de chacun d'entre eux.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Beaucoup d'activités. Je vais passer à la question des investissements qui est une question importante. 24,08 millions d'euros sur l'année 2020. On ne descend pas le rythme en matière d'investissement, c'est important pour la Ville, c'est important pour les quartiers. 5 axes prioritaires : les travaux de proximité avec l'amélioration de la voirie et les trottoirs, j'y reviendrai. Améliorer le cadre de vie et développer des services aux habitants dans les quartiers. La politique enfance-jeunesse qui est un axe très important puis également tout ce qui concerne le cœur de Ville avec le programme Action Cœur de Ville. Sur les travaux de voirie au sein des quartiers, 3,7 millions d'euros l'année prochaine. Tous les quartiers vont être concernés, je ne peux pas citer toutes les opérations mais déjà un certain nombre qui sont prévues : sur le quartier Remicourt nous aurons la 2ème tranche de la rue Henri Dunant, une partie de la rue Quentin Barré, le carrefour du Cardinal Saliège et le boulevard Jean Bouin, sur le quartier Vermand -Saint-Jean, la requalification complète de la rue Villard de Honnecourt, la requalification complète de la rue du 4 Septembre. Quand je dis c'est complet cela veut dire que l'on y va avec le gaz, l'électricité, l'effacement des réseaux, l'eau et l'assainissement et ensuite on termine par la voirie donc c'est vraiment l'ensemble des réseaux qui sont revus. Sur le quartier du centre-ville suite à la problématique des souterrains que nous avons eue, vous savez que nous avons accueilli la circulation et notamment des réseaux de bus sur des rues qui n'étaient pas prévues pour cela, je pense notamment à une partie de la rue du Gouvernement, une partie de la rue Estienne d'Orves, donc là aussi nous ferons des travaux dans ces rues, nous aurons une partie de la rue de la

Comédie et nous poursuivrons la réfection du pavage sur la place de l'Hôtel de Ville pour être en sécurité dans le cœur de ville. Sur le quartier Saint-Martin Oestres toujours sur les questions de voirie, un point important qui est celui de la rénovation du pont de la rue des Glacis, vous savez que nous sommes très vigilants sur la question de la sécurité des ponts, nous avons pris nos responsabilités en faisant 4 millions d'euros de travaux sur le pont d'Isle à cette époque-là, ce n'est pas une décision qui fait plaisir puisque l'on envoie 6 000 véhicules sur d'autres secteurs quand on fait ces travaux mais le résultat est là, on est en sécurité et le pont est beau. Sur le pont de la rue des Glacis pas de problématique particulière, nous avons des travaux à mener qui seront faits sur 2 ans et donc nous les programmons à compter de 2020. Sur le quartier Saint-Martin Oestres, nous aurons également, sous réserve d'acceptation par des riverains puisque nous devons récupérer des propriétés, les rues Theillier Desjardins et de la Cimenterie, puisqu'il y a des problématiques en sous-sol avec l'eau et l'assainissement, 3ème tranche de l'avenue du cimetière de la Tombelle et nous commençons à travailler sur la rue de Paris, rue très importante pour laquelle nous devons envisager des travaux d'abord avec Gaz de France puis avec l'électricité, l'eau et l'assainissement et la Ville arriverait après donc on serait sans doute sur plusieurs tranches sur la rue de Paris mais c'est un projet prioritaire pour nous. Sur le faubourg d'Isle nous aurons les requalifications des rues Joséphine et Martigny. Sur le quartier Europe une partie sur la rue Alexandre Ribot, sur le quartier de Neuville ce qui a déjà été décidé c'est du parking sur le 7 rue Raoul Huguet et des requalifications de raquettes sur la rue Jacques Blanchot. A cela s'ajoutent des travaux d'effacement de réseaux sur différents secteurs. Une provision pour des comblements de souterrains éventuels, l'amélioration de l'éclairage public, et également des travaux d'adaptation pour les personnes handicapées : 350 000 euros par an dans le programme ADHAP à la fois en voirie et dans nos bâtiments. Ça c'est le premier pan : la proximité. Beaucoup de travaux qui sont prévus, mais c'est important de conserver un bon niveau de voirie et de trottoir dans la ville. 2ème grand domaine, c'est celui des services rendus aux habitants dans les quartiers, évidemment le grand projet de l'année 2020 c'est la rénovation de l'ancien cinéma « Jean qui rit, Jean qui pleure » sur le faubourg d'Isle, mais surtout son ouverture puisque l'on attend au second semestre de pouvoir le laisser à disposition de la population, le conseil de quartier, les associations de quartiers on travaille depuis plusieurs mois sur cette question, on a trouvé toutes les solutions pour les associations, cela se passe vraiment admirablement bien, le bâtiment est depuis quelques jours hors d'eau, ça c'est une bonne nouvelle, il a retrouvé « Jean qui rit et Jean qui pleure » ça aussi c'est une bonne nouvelle, donc on est en cours de préparation. 1150 m2 qui seront mis à disposition sur 3 niveaux et également un patio et un jardin. J'en profite pour dire que les Saint-Quentinois peuvent choisir le nom de la future Maison, alors on l'a toujours appelé Maison des Services à la population mais c'est un petit peu long à dire, donc on pense que l'on peut faire plus simple et donc avec Alexis Grandin et Thomas Dubebout une consultation a été lancée, je vois qu'Alexis l'a dans les mains, sur la base de propositions qui venaient du Conseil de quartiers et cette consultation fonctionne bien puisqu'en quelques jours nous avons déjà eu 500 votes. On peut voter à la fois sur le site internet et également dans les urnes qui sont dans différents lieux publics de la Ville et notamment à l'Hôtel de Ville. Je fais juste une digression puisqu'on parle du faubourg d'Isle et on parle de la Maison des Services à la Population je voudrais avoir une pensée pour une conseillère de quartier qui est décédée la semaine dernière, qui s'appelle Jocelyne Gendrin Guinebault qui a beaucoup contribué à la fois à la vie associative puisqu'elle était présidente d'Aster International et également au conseil de quartiers activement depuis quelques années. On pense évidemment à ses proches et puis aux conseillers de quartiers qui étaient très proches d'elle, c'est un contexte qui n'est pas facile donc on pense à sa famille et aux proches de Jocelyne Gendrin. Voilà sur la Maison des Services à la Population. Sur le Faubourg d'Isle quand elle sera ouverte nous allons démolir la

Mairie annexe et nous allons démolir la salle Foucault pour permettre d'avoir plus d'espaces verts, plus de respiration dans le quartier puisqu'il n'y en a pas. C'est un quartier qui est construit comme cela, il est extrêmement dense et on a besoin d'offrir à la population des espaces arborés, des lieux de promenade, des endroits pour les enfants également, ce sera la 2ème phase de l'opération. Sur le quartier Europe, sur la même typologie de services nous arrivons à la création de la salle de sports, ce que l'on appelle Pôle sportif, TTSQ – La Vaillante, nous avons l'architecte, nous sommes en train de terminer la préparation des plans avec les clubs et nous lancerons en 2020 à la fois les appels d'offres, le dépôt du permis de construire pour un démarrage de chantier normalement fin d'année où début d'année 2021 mais ça y est, tout est prêt aussi pour ce pôle sportif mais cela va nous occuper beaucoup dans le courant de l'année. Quartier toujours, quartier de l'Europe, année très importante pour la rénovation urbaine, nous sommes en négociation avec l'État pour obtenir des fonds, des fonds sur la rénovation des logements dans le quartier Europe et dans le quartier du Vermandois, sur aussi des travaux d'aménagement public et nous aurons à nous présenter en Comité d'Engagement sans doute en mai ou en juin, nous avons des études qui sont réalisées actuellement par la Ville avec la Communauté d'agglomération, avec les bailleurs sociaux, pour prévoir des rénovations de logements et d'espaces dans ce quartier. Je voudrais aussi parler du centre -ville commercial, avec la place de la Basilique, nous devrions sur le 1er trimestre choisir un architecte pour la rénovation de la place, c'est très important pour le cœur de ville, je rappelle que c'est le lieu de la naissance de la Ville de Saint-Quentin, c'est aussi le point central de la Ville pour plein de raisons : parce qu'il est central, point le plus haut, parce que c'est aussi là d'où convergent les réseaux de bus, les circulations d'une manière générale et l'accès aux commerces donc c'est un point très important. Nous avançons aussi puisque le promoteur de la résidence senior va déposer son permis de construire pour avoir cette construction à la place de ce que l'on appelait Lepilliez Dubois, donc là aussi ça arrive puis on aura peut-être un 3ème projet mais il est juste en discussion dans ce secteur. Donc choix de l'architecte, plans à faire et sans doute malheureusement des fouilles archéologiques qui démarreront en 2020 puisque vous savez que partout où l'on creuse, mais il n'y a pas vraiment besoin de creuser sur la place de la Basilique, on retrouve des traces de l'histoire de Saint-Quentin, de ce qu'il y avait avant en terme de construction et de vie sur cette place, donc on a encore beaucoup à apprendre sur le plan historique. Également au budget dans le Cœur de Ville des démolitions de friches, on poursuit ce programme pour renouveler la Ville. 3ème sujet que je voulais aborder c'est les questions qui sont liées à l'éducation et à la jeunesse parce que c'est une politique très importante que nous menons au niveau de la ville de Saint-Quentin en soutien à l'Éducation Nationale puisque nous ne sommes pas chargés des programmes ni de faire classe mais en tous cas d'accompagner la réussite des enfants, on entre dans une phase active de Cités Éducatives, je vous le disais on a obtenu des fonds, les fonds vont servir à des actions. Il y a des actions d'abord qui sont très intéressantes : les laboratoires de mathématiques, la création d'une seconde école en immersion langue anglaise. On a de très beaux projets à développer dans les écoles de Saint-Quentin. Puis nous avons aussi des travaux très importants à nouveau cette année dans les écoles et je vais laisser Françoise Jacob en parler, peut-être en commençant par les selfs, puisque chaque année nous transformons une cantine en self de façon à accueillir plus d'enfants.

Mme JACOB – Oui Mme le Maire, mes chers collègues, en ce qui concerne la restauration scolaire nous refaisons effectivement une restauration tous les ans l'an dernier nous avons fait l'école Laroche avec un énorme self, cette année nous rénovons la restauration sur l'école Paul-Bert, malheureusement la restauration est trop petite, on ne peut pas en faire un self mais il va être remis à neuf complètement et nous continuerons ultérieurement les investissements au niveau des selfs. Dans les éléments importants aussi, outre les clubs dont vous avez parlé

tout à l'heure, nous avons dans le cadre de Cités Éducatives, le projet d'une maison de la jeunesse avec une maison des adolescents et un point info jeunesse. Ce qui est très important puisque l'on n'a pas de lieu comme cela sur la ville de Saint-Quentin qui va concerner les jeunes de 11 à 29 ans, c'est-à-dire que c'est la suite de la réussite éducative qui s'arrête elle à la fin du primaire. Ensuite nous avons repris de nombreuses, presque toutes, garderies anciennement appelées qui sont maintenant des accueils périscolaires, nous avons 13 structures, ce qui concerne à peu près 350 enfants. En 2020, nous devrions reprendre l'accueil périscolaire de l'école Lyon-Jumentier et probablement de l'école Collery et nous avons régulièrement de nouvelles demandes puisqu'en septembre nous avons ouvert un nouvel accueil périscolaire sur l'école Paul Bert et que là, nous avons une demande actuellement pour en ouvrir un en septembre sur l'école Laroche. C'est vraiment quelque chose qui est demandé de façon très importante même dans des quartiers où l'on nous disait qu'il n'y avait pas besoin d'accueil périscolaire à ce niveau. En ce qui concerne la restauration, je voulais insister sur le fait que nous avons une restauration, certes faite par un prestataire mais qui est validée par une diététicienne, qui représente 90 % en agriculture durable, locale, dans laquelle nous avons 20 % de bio et depuis le retour des vacances de Toussaint, un repas végétarien par semaine qui est imposé dans toute la France, on n'a pas eu le choix, mais voilà, c'est comme ça. C'est vrai que l'on a des parents plus ou moins contents mais on ne peut pas faire autrement. Et donc nous continuons également à accompagner l'Éducation Nationale dans le dédoublement des classes puisque nous avons dédoublé tous les CP, les CE1 en REP et en REP + et pour la rentrée prochaine nous allons dédoubler les grandes sections de maternelles en REP + c'est-à-dire sur l'école Laroche, Schuman et Paul Bert, dans le quartier Europe. Et on parlera peut-être tout à l'heure de l'opération petits-déjeuners dans les écoles.

Mme MACAREZ – Et toujours beaucoup de travaux de rénovation énergétique.

Mme JACOB – Les travaux, on a 1 million de travaux dans nos écoles, pour l'année qui vient. Avec par exemple le ravalement de façade à l'école Montessori, et nos peintures à l'école Lavisce ce qui fera que ce seront 2 écoles qui seront terminées complètement au niveau des travaux. Nous allons créer en prévision du dédoublement toujours 2 salles de classes supplémentaires sur l'école Theillier, nous refaisons complètement le gymnase Camille Desmoulins qui sera prêt pendant les vacances de février de façon à ce que pour les élections il y ait un lieu plus chaleureux qu'il n'était. Nous avons sur l'école Patriotes la réfection de toutes les menuiseries et de la galerie pour un montant de 145 000 euros ce qui est quand même loin d'être négligeable. Nous refaisons les sols à l'école Paringault, 50 000 euros, la toiture de l'école Henri Arnould maternelle pour 97 000 euros, les menuiseries extérieures la 2ème tranche en maternelle à Collery pour 55 000 euros. Voilà, beaucoup de gros travaux encore cette année pour un montant, je le redis, d'environ 1 million d'euro.

Mme MACAREZ – Voilà pour les écoles. Sur le plan du patrimoine culturel et patrimoine d'une manière générale, des travaux importants en matière de sécurité, je pense notamment au théâtre Jean Vilar avec les mécanismes de scène, c'est quand même 139 000 euros, ce n'est pas rien. Au Splendid, rénovation également, de même qu'au musée Antoine Lécuyer on va travailler à la création d'une salle pédagogique pour accueillir les publics dans de meilleures conditions. Sur la Basilique là aussi grosse opération sur la Basilique elle-même ; opération sur la toiture, au total on a inscrit 665 000 euros sur la Basilique pour l'année 2020, donc à la fois toiture, charpente et aussi le démarrage de l'opération de rénovation de l'orgue et là on en est très heureux ; donc cela durera 2 ans à peu près, c'est une opération pas banale car il faut la technicité pour fabriquer les nouveaux tuyaux. Combien de tuyaux Bernard ? 6 430 à reposer après en hauteur et une opération intéressante sur le plan du mécénat puisque je

rappelle que nous avons réussi en dehors des partenaires traditionnels à obtenir sur fonds privés 139 000 euros pour la rénovation de l'orgue de la Basilique. Donc tout cela démarre également cette année. Réfection de la toiture de l'église Saint-Éloi ; cela aussi pèse lourd, on vient de terminer le Conservatoire de musique, l'année prochaine ce sera l'église Saint-Éloi, c'est entre 200 000 et 300 000 euros, ce sont des opérations très importantes. Dans le domaine du sport, travaux de sécurité : Stade Debrésie, stade Philippe Roth avec confortement de tribunes, ce sont des sujets très importants qu'il ne faut pas négliger. Puis d'autres travaux, je pense notamment à un 2ème ponton sur la plage d'Isle et des travaux au gymnase Philippiques ou de l'achat de matériel dans les différents sites sportifs. Sur le plan de la sécurité en matière d'investissement nous aurons à nouveau des achats de caméra compte tenu des résultats obtenus par la vidéo protection, nous prévoyons d'installer de nouvelles caméras sur environ 8 sites. Notre objectif est évidemment d'avoir un maillage suffisamment intéressant sur les axes de fuites et également sur des lieux qui peuvent être des lieux sujets à problématiques et qui seront donc mieux surveillés, mieux protégés à l'aide de l'outil technique de la caméra, qui je le rappelle ne remplace pas l'homme et nos investissements en matière de sécurité sont là aussi très importants, je pense que l'on est dans une des villes qui investit le plus en matière de sécurité : 3 millions d'euros, une brigade de nuit, je rappelle que nous avons 6 agents qui travaillent de nuit, mais j'aimerais bien aussi avoir l'État plus à nos côtés, pas le Commissaire et pas les agents du commissariat mais l'État National qui redéploie des effectifs sur le commissariat de Saint-Quentin parce qu'il manque cruellement d'hommes pour pouvoir mener dans de bonnes conditions leurs missions. En tout cas nous prendrons notre part dans ce cadre-là. Dernier point, mais je ne m'étendrai pas dessus parce qu'il fait l'objet d'une délibération ensuite avec l'avenant à la convention Action Cœur de Ville, donc je le disais tout à l'heure, Action Cœur de Ville entre dans une phase active à la fois sur les questions de logement et sur les questions d'attractivité avec des crédits importants au sein du budget 2020 mais on vous les présentera dans une délibération un peu plus tard pour éviter les redites. Je voudrais avant de passer aux questions, qui ne vont sans doute pas manquer, féliciter et remercier à nouveau Sylvie Robert, Fanny Deboudt, Xavier Ribant et les services financiers d'une manière générale pour le très gros travail qui a été mené pour mener à bien ce budget. Merci. Quelles sont les questions ? M. Tournay.

M. TOURNAY – Mme le Maire, mes chers collègues, en premier lieu je souhaiterais revenir sur le contexte de ce budget 2020 et cette année ne sera pas différente des années précédentes. Les politiques budgétaires à l'échelle nationale et locale se suivent et se ressemblent et une nouvelle fois la ville de Saint-Quentin ne fera pas exception, vous êtes passée assez vite sur le sujet j'ai trouvé et Saint-Quentin va donc subir le caractère contraint des politiques nationales d'austérité. Donc cette année globalement la baisse des dotations est gelée et le budget de fonctionnement est bloqué toujours à 1,2 % d'augmentation soit moins que l'inflation, et rappelons-le avec votre assentiment Mme le Maire puisque ce taux est issu d'un contrat signé entre la municipalité et le Gouvernement. Cette situation est la répercussion des coupes drastiques des dotations aux collectivités territoriales, 10 millions d'euros avec le gouvernement précédent et une projection de 13 milliards pour le gouvernement actuel. Dans le même mouvement on a l'octroi du CICE aux entreprises qui va dépasser les 100 milliards et aussi 10 milliards en 2 ans qui ne rentrent plus dans les caisses de l'État avec la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune. La conséquence, depuis plusieurs années, du fait de l'inflation, l'augmentation automatique de la masse salariale, le budget de la Ville se trouve asphyxié lentement mais sûrement. Qui plus est les incertitudes liées au versement de la taxe d'habitation, vous l'évoquiez, ne font que renforcer l'inquiétude sur les marges de manœuvres financières. De par sa situation économique, de par sa situation sociale la ville de Saint-Quentin devra au contraire obtenir bien plus par la péréquation car pour mémoire à

Saint-Quentin nous avons un niveau de vie médian qui est 33 % moins élevé que la moyenne nationale, un taux de pauvreté de 27,6 % soit 2 fois plus que le taux national et 56 % de foyers non imposables. Il est vrai Mme le Maire qu'il vous est difficile de critiquer la politique gouvernementale puisque votre équipe accueille en son sein des membres de la majorité présidentielle ; il est vrai aussi qu'il vous est difficile de contester contre les coupes dans les dotations après avoir soutenu à l'élection présidentielle un candidat qui prônait 100 milliards de baisse de dépenses ; forcément ces 100 milliards il fallait bien les prendre quelque part. De la même manière, parce que les décisions nationales ont des répercussions sur les Saint-Quentinois, je me permets cette incise et je vais vous inviter bien entendu à venir manifester demain, mardi 10 décembre à 15 heures, place des 4 Colonnes contre le projet de retraite à points qui aura des conséquences catastrophiques sur le montant des pensions des Saint-Quentinois. J'en reviens au budget municipal 2020. Vous prévoyez un budget de 79 millions en fonctionnement et de 24 millions en investissement avec, comme chaque année des reports de crédits conséquents de l'ordre de 12 % cette année en moyenne. Donc contre le gel des dotations nous assistons une nouvelle fois à une baisse de la population, 900 habitants de moins par rapport à l'an dernier, 1 500 depuis 2015. Moins d'habitants c'est moins de contributions. Avec ce budget il vous faut faire des arbitrages budgétaires et globalement qui n'évoluent pas dans leurs fondamentaux : il y a la voirie, il y a les choses qui sont fondamentales, n'importe quel Maire ferait des travaux de voirie, ferait des travaux d'aménagement, referait des peintures dans une école bien entendu. Mais sur d'autres fondamentaux il y a des choses qui n'évoluent pas. Au regard du débat d'orientation budgétaire vous conservez bien entendu le choix politique de passer par des délégations de services publics, alors il y en a que vous ne maîtrisez pas, il y en a d'autres qui n'ont pas de sens, alors on évoquait fort bien la cantine scolaire, j'ai déjà évoqué ce cas, mais vous préférez passer par un prestataire privé pour une restauration scolaire qui fournit une cuisine industrielle alors qu'il existe de nombreuses municipalités qui, à budget égal, sont en régie municipale avec des repas préparés dans une cuisine centrale par un chef. Vous conservez aussi le choix de poursuivre la substitution des prérogatives de sécurité normalement dues à l'État par le biais de la coûteuse, c'est un fait, et inefficace, c'est un autre fait, vidéosurveillance. Je rappelle quand même que depuis 6 ans c'est l'omerta totale sur les chiffres de la délinquance. Vous les avez, fort bien, mais il est impossible d'avoir une vision de ce qui se passe depuis 6 ans à Saint-Quentin même, à Saint-Quentin intra-muros sur la délinquance et qui plus est, d'avoir un regard sur l'implication de la vidéosurveillance dans la baisse ou non de la délinquance. Alors Mme le Maire vous êtes garante de la bonne utilisation de l'argent public aussi je vous pose une question qui me semble vraiment basique mais éclairante, pourriez-vous indiquer à l'assemblée le taux de résolution de faits de délinquance qui sont imputables directement à la vidéosurveillance ? Moi je n'ai pas les chiffres, je ne peux pas vous le dire. Je voulais aussi quand même parler du Comité local d'éthique et de la vidéoprotection, j'ai enfin les rapports, avouez que c'est assez creux et que c'est assez vide, on n'a pas de vision de l'efficacité ou de la non efficacité.

Mme MACAREZ – Ne faites pas offense aux membres du Comité Local d'Éthique notamment aux personnalités qualifiées.

M. TOURNAY – Je ne fais pas offense, je constate qu'en rien ce dossier de quelques pages ne nous permet de savoir s'il y a une réelle efficacité ou non de la vidéosurveillance à Saint-Quentin. Il n'y a pas de raison que cela marche à Saint-Quentin, ça ne marche pas ailleurs. Vous dites le contraire, bien prouvez-le. Concernant la dette, je souhaite évoquer les emprunts, certains sont encore longs, entre 8 et 10 ans, et avec des taux d'intérêts qui n'ont rien de commun avec ceux pratiqués actuellement, donc ça aussi, avec des taux entre 3,8 % à

plus de 5 %. Donc on a déjà évoqué ce sujet, à moins qu'ils s'agissent d'emprunts qui courent depuis 30 ou 35 ans je ne sais pas, mais pourquoi ces emprunts ne sont-ils pas renégociés, avec des taux aussi élevés ? Enfin, même si l'heure n'est plus au débat d'orientation budgétaire, certains arbitrages laissent perplexes et nécessitent des éclaircissements avant que nous ne prenions part au vote. En fonctionnement, on peut constater que vous augmentez cette année considérablement le budget communication plus 11 %, on passe de 1 527 000 euros par an à 1 705 000 euros dont 33 000 euros d'affranchissement supplémentaire alors comment pouvez-vous justifier cela ? Autre interrogation : on passe d'un budget cérémonie qui est multiplié par 9, l'an dernier c'était 47 000 euros on passe à 444 000 euros. Je ne comprends pas.

Mme MACAREZ – Il y a une bonne explication.

M. TOURNAY – Certainement, mais en tout cas le dossier n'est pas assez limpide pour que l'on puisse le comprendre. A propos de limpidité, la ligne budgétaire 62.28 celle qui s'appelle divers, passe de 376 000 euros à 429 000 euros, une augmentation de 14 %. Pourquoi ? Enfin, votre document indique par rapport à celui de l'an dernier une baisse de fonctionnement de 4,7 % pour la fonction enseignement dont 300 000 euros de moins pour le 1er degré. Je ne pense pas que ce soit le moment de désinvestir l'école donc votre arbitrage me laisse pantois je dois vous le dire, à moins qu'il s'agisse d'un changement d'affectation là encore, ce qui veut dire que le budget de l'an dernier était artificiellement gonflé. Pour conclure, c'est le dernier mandat, c'est le dernier budget de ce mandat pardon.

Mme MACAREZ – Vous faites des lapsus M. Tournay.

M. TOURNAY – On ne sait pas de qui je parlais. C'est le dernier budget de ce mandat, c'est le moment aussi de faire un bilan. Alors on a vu passer beaucoup de projets souvent à court terme, souvent à très court terme, cela dure 1 an, cela dure 2 ans on fait beaucoup de com dessus, puis plein de petits projets on pourrait faire la liste des projets qui ne durent pas, on communique beaucoup, c'est peut-être pour cela qu'il y a 1,7 million de communication d'ailleurs dans le budget. Après des budgets qui fondamentalement changent le quotidien des gens moi je n'en vois pas et pourtant, on fait le bilan, c'est le moment de revenir sur ces fondamentaux, c'est-à-dire sur le programme électoral, j'ai ressorti une petite plaquette de votre programme électoral de 2014, même si ce n'est pas vous qui le portiez en nom propre mais quand même vous êtes dessus, donc en 2014 vous disiez qu'il fallait porter de vrais projets d'avenir et vous promettiez, c'est écrit là, davantage d'emplois, c'est un échec, d'étudiants donc vous pouvez remercier feu le Conseil Régional de Picardie, et d'habitants, c'est un échec également. Voilà Mme le Maire, dans l'attente de vos réponses, je vous remercie pour votre attention.

Mme MACAREZ – Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Mme Saillard.

Mme SAILLARD – Sauf si vous voulez répondre à M. Tournay.

Mme MACAREZ – J'y répondrai après.

Mme SAILLARD – Ça va, vous n'allez pas faire d'amalgame avec moi ? Non, surtout pas.

Mme MACAREZ – Je sais encore répondre dans l'ordre, et avec discernement.

Mme SAILLARD – Donc, alors ce budget primitif, écoutez c'est la continuité de votre politique. C'est vrai que quand on vous écoute, c'est un budget sincère. C'est vrai que quand on vous écoute vous êtes sincère, c'est vrai, on aimerait croire votre sincérité. D'ailleurs vous faites beaucoup de choses pour les quartiers, pour la voirie, pour l'enfance, pour l'animation, la culture. Mais vous zappez 2 choses essentielles qui nuisent aux Saint-Quentinois c'est-à-dire la fiscalité et la sécurité. Parce que Saint-Quentin effectivement on le rappelle est une ville pauvre, 50 % de personnes qui vivent en dessous du seuil de précarité, il y a surtout 39 % uniquement de Saint-Quentinois qui paient l'impôt et puis avec tout cela il y a aussi des agressions, de l'insécurité, des incivilités. Il ne fait pas très bon vivre à Saint-Quentin quoique vous en disiez et quoique l'énergie que vous dépensiez tous là, tous les adjoints, c'est vrai que je ne mets pas en doute leur perspicacité, leur bonne volonté, mais les résultats ne sont pas là. Alors 1ère chose, le point noir, c'est la fiscalité communale qui est de 33,68 % alors que les villes de la même strate sont à 23 %. Vous nous avez longtemps dit que c'était la faute du Département, la Commune pourrait aussi agir et revenir à un niveau de moyenne nationale. Parce que ce foncier finalement, je pense que c'est la clé pour redynamiser Saint-Quentin, ce foncier fait fuir les actifs, on le voit bien tout le monde va vivre dans les villages aux alentours parce que la fiscalité est moindre. Cette fiscalité a aussi la double peine pour les investisseurs, pour les gens qui ont cru il y a 30 ans à Saint-Quentin ils ont investi, ils ont acheté leur maison, aujourd'hui leur maison ne vaut plus rien, elle est dévaluée. Donc souvent beaucoup de retraités, leurs projets de retraites sont tombés à l'eau puisque leur maison ne vaut plus rien. Mais apparemment c'est un point que vous ne voulez absolument pas aborder, or dans le dispositif Action Cœur de Ville, dans les points faibles de Saint-Quentin ils disent bien que c'est le foncier, donc on est quand même d'accord là-dessus mais vous ne faites rien. 2ème point c'est les ratios financiers. Vous dites, vous étiez là heureuse comme tout, ils sont excellents, bons, etc. sauf que c'est vrai que c'est des ratios qui sont faits pour que vous dormiez sur vos deux oreilles. Puisque la charge financière incombe à 39 % des ménages, donc si on calcule qui paie toutes les charges de fonctionnement, la dette, là vous explosez, vous êtes bien au-delà des moyennes nationales. Donc c'est une ville pauvre puisqu'elle est exorbitante. C'est vrai que vous dites aussi et vous êtes très fière d'avoir glané tous les fonds, toutes les aides au niveau de l'Europe, mais vous n'expliquez pas pourquoi vous avez toutes ces aides. En fait vous vendez bien Saint-Quentin mais vous vendez bien surtout sa pauvreté parce que c'est grâce à nos indicateurs qui sont mauvais que l'on a le droit à toutes ces aides, donc on est un petit peu sous tutelle avec des programmes qui sont imposés donc vous n'êtes même pas libre, vous êtes obligée de suivre ces programmes qui nous coûtent d'ailleurs des frais d'étude assez impressionnants. Donc l'insécurité est prédominante de toute façon pour tous les Saint-Quentinois, les Saint-Quentinois n'osent plus sortir. Par contre votre budget sécurité il n'est que de 3 millions alors que votre budget culture est de 7 millions. D'ailleurs même le budget social qui mériterait peut-être d'être augmenté n'est que de 3 millions comme la sécurité. Et je n'oppose pas la sécurité et la culture, loin s'en faut. Mais on pourrait quand même se poser la question c'est vrai, à l'heure où il y a quand même des restrictions budgétaires dues à l'inflation, vous vous êtes plainte vous-même de l'impact de l'inflation pour les dotations. Mais pensez aussi aux Saint-Quentinois qui eux aussi voient leur pouvoir d'achat diminuer à cause de cette inflation. Donc quelle est la priorité dans un budget, un bon père de famille qu'est-ce qu'il fait, quelles sont les priorités ? Pour moi la 1ère des priorités c'est la sécurité, c'est la 1ère des libertés. Puis quand on regarde les dépenses, là c'est vrai que l'on est surpris et il y a quelques dépenses comme l'a dit M. Tournay qui sont floues, et quand c'est flou on se demande ce qu'il y a derrière. Il y a un loup. Donc par exemple, il y a 2 lignes divers 429 000 euros plus 285 000 euros cela fait quand même de fortes sommes on ne sait pas ce que c'est. Effectivement les fêtes et cérémonies, quand j'ai regardé l'augmentation je me suis dit « il y a une faute de frappe, c'est pas possible » donc, je

pense que là c'est assez exorbitant vu la précarité de la Ville. Vos réceptions aussi, 36 500 euros cela fait 3 000 euros par mois, écoutez, moi si je suis maire d'une ville où le revenu moyen est de 1 300 euros, j'ai des complexes à faire ce genre de réceptions et de payer pour 3 000 euros des petits-fours et des cocktails.

Mme MACAREZ – Vous êtes amusante. On voit que vraiment vous ne venez jamais aux réceptions. C'est incroyable.

Mme SAILLARD – Non parce que je suis contre ces réceptions. Il y a un moment il y a des priorités Mme Macarez. Ensuite il y a les frais d'affranchissement. C'est vrai que vous qui êtes hyper numérique, qui voulez mettre tout sur numérique, c'est l'avenir du numérique, pourquoi pas utiliser internet et on va faire des économies aussi. On est passé de 180 000 euros à 213 500 euros, alors c'est vrai, est-ce que c'est pour envoyer vos petits livrets pour faire votre pub où on se demande à quoi ça sert tout cet argent ? Une autre ligne m'a inquiétée c'était pour le personnel : allocations chômage on passe de 6 100 euros à 480 000 euros alors là il faut nous expliquer ce que c'est. Est-ce qu'il y a un problème de licenciement en cours, je n'en sais rien. Bon après on passe aux indemnités de tous ces charmants adjoints qui évidemment doivent travailler beaucoup mais c'est pareil, autant d'indemnités par rapport au revenu moyen, il est peut-être un petit peu élevé et que quand on demande de faire des efforts à tout le monde, ça commence déjà par soi-même. Et ensuite nous passons là aux frais de représentation. Alors là c'est 1 000 euros par mois plus vos indemnités pour vous Mme le Maire, là c'est pareil, quand on est Maire d'une ville aussi pauvre, franchement 1 000 euros par mois, pour moi c'est indécent ; surtout que là vous allez faire une campagne petits-déjeuners parce que certains enfants viennent le ventre vide dans les écoles, vous expérimentez. D'ailleurs dans votre budget, le budget Services Généraux 20 millions c'est d'ailleurs le budget le plus important, c'est vous. La politique de la Ville aussi est importante 844 000 euros qui coûte cher au vu des résultats. Je ne mets pas en cause la réhabilitation des logements mais par contre au niveau de la cohésion sociale il y a encore trop d'échecs et le vivre ensemble n'est pas au rendez-vous. Les frais d'études aussi de 71 600 ils sont passés à 1 500 000 euros, alors ça je pense que c'est dû à vos dispositifs justement puisque vous adhérez à un tel dispositif pour sauver Saint-Quentin parce qu'apparemment votre équipe est incapable d'avoir une vision, une ambition et des idées pour sauver Saint-Quentin donc les Saint-Quentinois payent 1 500 000 euros d'études pour que les organismes extérieurs nous disent ce qu'il faut faire. Donc franchement votre budget n'est pas raisonnable, vous n'abordez pas les priorités, est-ce que je vais dire que votre budget est mauvais ? Pourquoi pas, vous ne gérez pas les priorités, or le rôle du Maire, sa 1ère mission est d'assurer la sécurité. Donc fiscalité, sécurité pas au rendez-vous, le reste effectivement je l'ai déjà dit d'ailleurs cela me vaut des critiques d'incompétence. Quand je dis que votre politique ressemble au club Med, effectivement vous faites de l'animation, de la culture, du sport, des spectacles, de l'encadrement pour les petits et pour les enfants, votre politique de réaménagement du territoire c'est trompe l'œil, on rénove le patrimoine, c'est vrai qu'on améliore les rues pour faire croire que le ciel est bleu pour tout le monde mais sincèrement pour nous, ce budget, on ne peut le voter parce qu'il ne prend pas à charge les priorités qui sont la fiscalité et la sécurité. Merci.

Mme MACAREZ – C'est très décousu, j'ai essayé de tout bien comprendre. En tout cas il y a quelque chose qui m'amuse, je crois que c'est comme au précédent débat d'orientation budgétaire c'est la 1ère fois en 6 ans que vous ouvrez un budget. Ça c'est une certitude. C'est drôle Mme Saillard, on avait déjà eu une petite conversation la dernière fois je crois, quand

vous parlez des indemnités l'air de dire « Est-ce qu'on travaille », il me semble qu'à la Région vous avez des indemnités, je vous avais conseillé de faire un courrier à M. Bertrand, avez-vous fait ce courrier ? Alors, c'est tellement facile, voilà, à mais vous êtes dans l'exécutif de la Région, vous avez l'air de vous plaindre de cela, mais cela vous convient parfaitement à la Région Mme Saillard. Alors quand on veut être exemplaire on l'est réellement. Bien sûr. On voit qui travaille tous les jours, ici, qui est présent, qui est présent, qui mène les actions, qui aide la population, qui dans une ville de défi, parce que je préfère le dire positivement, se bat chaque jour pour améliorer les choses et pas faire les petits effets de manche amusants que vous voulez faire, voilà vous êtes contente. Bon. Alors sur le fond, parce que je préfère les questions sur le fond. Sur la fiscalité, mais quelle méconnaissance vous ne m'avez même pas écoutée tout à l'heure tellement contente de faire vos petits effets qui n'ont aucun intérêt pour la population, la taxe d'habitation elle disparaît pour 88 % des habitants, 7,5 millions d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire : vrai ou pas vrai ? vrai ou pas vrai ?

Mme SAILLARD- Vrai

Mme MACAREZ – Vrai, voilà ! Merci Mme Saillard, j'ai cru. Ce n'est pas une question de pouvoir d'achat supplémentaire, voilà, merci beaucoup. Merci beaucoup Mme Saillard. Sur la taxe foncière, la Ville n'augmente pas ses taux. Il y a un débat sur le plan national et encore la semaine dernière, j'étais sur le front à dire la réforme elle n'est pas juste parce qu'avec l'augmentation de la taxe foncière en 2010 et 2011 du Département socialiste on a mis en difficulté l'ensemble du territoire de l'Aisne et cela continue à l'être dans le cadre de cette réforme. Moi je milite pour de la péréquation et un retour permettant une taxe foncière moins importante. Mais je dois rappeler que la taxe foncière aujourd'hui, elle ne revient qu'à 38 % à la Ville. Donc on n'augmente pas les taux et on crée un abattement pour les commerçants. Maintenant je veux aussi rappeler que quand on est habitant de la ville de Saint-Quentin, par la politique municipale on dispose pour vivre d'un certain nombre de services, d'un certain nombre de services publics dans des conditions qui sont des conditions tout à fait acceptables et agréables, c'est la politique tarifaire de manière générale et quand on vit à l'extérieur de la Ville, on n'a pas accès aux mêmes tarifs des services publics, je pense notamment aux centres de loisirs, aux cantines et on a aussi des frais qui sont des frais plus importants des dépenses du quotidien qui sont les dépenses de transport et chez nous on a des transports en commun. Sur les priorités du budget, tout à l'heure mais vous ne voulez pas entendre, vous ne voulez pas écouter, vous avez vu toute l'action que nous allons mener dans les quartiers et pour la population d'une manière générale. Vous ne nous parlez que de sécurité, mais je rappelle la sécurité est une responsabilité de l'État, la Ville prend sa part, et elle la prend grandement, je rappelle 3 millions d'euros on ne laissera pas tomber les Saint-Quentinois sur les questions de sécurité mais là aussi je ne peux pas laisser dire ce que vous dites, c'est une offense à tous les policiers de Saint-Quentin : qui ne sortirait pas dans la ville de Saint-Quentin la semaine ? Il n'y a que vous Mme Saillard. Sur les différents sujets. Il se trouve que sur les lignes que vous avez évoquées l'un et l'autre à la fois M. Tournay et Mme Saillard il y a absolument aucune augmentation, il se trouve simplement que le trésorier municipal a demandé des regroupements de lignes sur le budget et il a fait rentrer dans fêtes et cérémonies ce qui sert tout simplement à la Direction des Sports et de l'animation. Donc on va retrouver dedans la quasi intégralité de toutes les dépenses du Village de Noël, toutes les dépenses de la plage de l'Hôtel de Ville. Donc là effectivement je conçois et moi aussi quand j'avais lu le budget, d'être étonnée d'une somme qui paraît être en augmentation mais qui n'est absolument pas du tout en augmentation puisque globalement quand on fait les regroupements c'est le même nombre de chiffres. Sur la question du divers, dedans nous

avons notamment les enquêtes publiques, expositions, on peut avoir ce qui concerne également la Basilique. Sur les questions des frais d'étude, moi je suis désolée, je ne sais pas faire de travaux par exemple aux Halles municipales, je ne sais pas faire de travaux sur la place de la Basilique s'il n'y a pas des ingénieurs qui se sont penchés dessus. Mme Saillard, vous avez l'air d'être très compétente, allez faire tous les plans que suivront ensuite les entreprises sans étude préalable, ça c'est de la foutaise, cela n'existe pas, cela vous fait plaisir de le dire mais cela n'a strictement aucun intérêt. Je voudrais répondre sur le fond à M. Tournay sur un certain nombre de sujets. Je veux rappeler que le budget de la Ville est le reflet de la compétence de la Ville. Ce qui est clause de compétence générale donc on y prend très largement notre part et sur des politiques publiques qui sont normalement menées par d'autres partenaires nous sommes très présents. C'est par exemple la politique sociale qui normalement est partagée État-Département mais on ne peut pas laisser tomber les Saint-Quentinois donc on est très présent, et c'est la question aussi de la sécurité, je rappelle donc que c'est une compétence de l'État, mais nous assumons le fait de prendre notre part. Sur les chiffres M. Tournay, nous aussi on a un petit peu de mal avec les chiffres de la sécurité en France puisque depuis, je crois, l'année 2016 ils ont changé au niveau du Ministère de l'Intérieur, on arrive plus à avoir les explications que nous avons précédemment avec des grands rapports et des grands rapports annuels commentés. C'est comme ça, les chiffres de la sécurité ne sont plus donnés de la même manière. En revanche, ce qui est très intéressant sur la vidéoprotection, c'est plusieurs sujets. Je veux redire que je ne fais pas de la vidéoprotection l'outil magique pour tout, c'est un outil parmi d'autres sur les politiques de sécurité, mais que par exemple si je prends l'année 2018 nous avons 112 réquisitions d'images. Alors si on a des réquisitions d'images c'est à dire qu'elles servent aux enquêtes. Donc on est bien sûr de la résolution d'affaires après il faut regarder plus finement, mais c'est bien 112 réquisitions qui partent au Commissariat et qui sont sans doute ensuite utilisées au sein du Tribunal et Philippe Vignon, ancien bâtonnier et avocat me confirme que dans un certain nombre d'affaires elles sont utilisées. Puis on a 53 interpellations qui se font en direct sur l'année précédente par signalement du CSU. C'est très pratique, c'est très demandé, je dois dire aussi que nous n'avons pas une semaine au cours de laquelle les habitants ne nous demandent pas de la vidéoprotection, ça les rassure en anticipation et ils aiment aussi ensuite pouvoir être certains que l'on pourra avoir des images quand on sera sur les enquêtes. Sur la question de la dette ; je ne partage pas votre analyse, il faudra que je demande au Directeur des services financiers de vous donner des éléments complémentaires mais je redis nous avons de très bons ratios au regard de la dette et nous avons plutôt cherché dans ce mandat à nous désendetter. Donc on a fait du désendettement, du remboursement anticipé et on a souscrit uniquement les emprunts dans la stricte nécessité et généralement en cours d'année on a procédé à moins d'emprunts que ce que nous avons prévu au budget parce qu'en fonction de bonnes nouvelles et de fonds que nous allons chercher on arrive aussi à aller en chercher moins. Deux dernières choses : sur la cuisine et la restauration, le prestataire cela fonctionne bien, vous avez forcément connaissance que dans le passé il y avait une cuisine centrale qui avait été mise en place par des prédécesseurs communistes qui avaient posé un certain nombre de difficultés notamment au regard de la gestion et au regard du coût et je me demande même s'il n'y avait pas eu une remarque de la cour régionale des comptes ce qui avait fait que l'on avait changé de système, qui fonctionne bien, je crois que l'on est satisfait de la qualité qui est rendue et de la prestation pour les enfants. Sur les dépenses de communication, elles n'ont pas, à ma connaissance, augmenté, pour moi on est exactement dans le même cadre que l'année dernière sauf qu'il doit y avoir des imputations différentes à la demande du trésorier et je dois rappeler que quand vous parlez de communication, moi je parle d'information des habitants. Je vous donne juste un exemple : si on fait des espaces numériques et que personne ne le sait, si les habitants qui peuvent en disposer pour aller faire

toutes leurs déclarations ou obtenir de l'aide, cela ne peut pas fonctionner. Evidemment sur toutes les politiques publiques de la Ville, il faut que nous ayons les canaux d'informations ou de communication, on le dit comme on le veut vis-à-vis de nos publics pour qu'ils aient connaissance de cela et qu'ils puissent s'en saisir. Voilà les compléments que je voulais vous apporter, M. Tournay, une question supplémentaire ?

M. TOURNAY – Non, je voudrais rebondir sur vos propos. Déjà vous n'avez pas dû comprendre ma question sur les emprunts, ma question ne portait pas sur le ratio d'emprunt mais sur le taux d'emprunt. Je vous disais qu'il y a des emprunts qui sont encore longs entre 8 et 10 ans avec des taux d'emprunt qui sont, au regard de ce qui se pratique aujourd'hui, très élevés. Pourquoi ne sont-ils pas renégociés à moins qu'il n'y ait quasiment plus de capital à rembourser et cela veut dire que l'on est sur des emprunts qui sont très longs.

Mme MACAREZ – On vous répondra en détail sur ce point.

M. TOURNAY – Sur la restauration scolaire, franchement vous abusez, 25 ans que vous êtes au pouvoir.

Mme MACAREZ – C'est la réalité, la cuisine centrale communiste je suis désolée de vous le rappeler. Alors je n'étais pas là, vous n'étiez pas là, nos prédécesseurs étaient là. Et je m'en souviens.

M. TOURNAY – Je veux bien que Daniel Le Meur ait le dos large mais cela fait 25 ans et en 25 ans les techniques évoluent, il y a de nombreuses collectivités qui pratiquent la restauration collective en régie municipale, avec des produits qui émanent de circuits courts et cela coûte aussi cher que de passer par des restaurations industrielles tel que nous le pratiquons à Saint-Quentin. Vous n'avez pas répondu sur la communication. Vous appelez ça information, moi je me réfère à l'intitulé de ce qu'il y a dans le rapport, ça s'appelle communication, vous n'avez pas répondu au fait qu'il y ait 200 000 euros de plus par rapport au budget de l'année dernière.

Mme MACAREZ – Non, c'est ce que je vous redisais on est sur des imputations différentes à la demande du trésorier mais il n'y a pas d'augmentation du budget. On est un peu dans le même cas que tout à l'heure sur fêtes et cérémonies.

M. TOURNAY – D'accord, je serais intéressé de voir ce qui n'était pas imputé. Enfin, pour la vidéosurveillance, vous dites 112 réquisitions mais sur ces 112 réquisitions, combien d'affaires ont été résolues ? Le savez-vous ? Je finis juste quand même, et d'autre part vous dites « Nous n'avons pas accès aux statistiques » et pourtant vous nous dites « La vidéosurveillance, ça marche » cela s'appelle de la croyance.

Mme MACAREZ – Non, je vous parle des statistiques consolidées de la police nationale. 112 réquisitions, cela veut dire 112 images intéressantes pour les enquêtes, parce que 112 réquisitions cela veut dire que nous avons vu quelque chose. Soit on l'a dit à la police nationale, soit elle nous a saisi ; et attendez, ils ne vont pas perdre leur temps, et nous on ne va pas s'amuser à copier des images s'il n'y a rien dessus. Donc 112 réquisitions c'est que c'est 112 images intéressantes dans 112 enquêtes différentes. Sur les autres points, je vous répondrai et sur l'imputation communication également. Maître Vignon, un complément.

M. VIGNON – Oui, Mme le Maire, chers collègues, tout à l’heure effectivement j’entendais M. Tournay venir dire que le Comité d’éthique de la vidéoprotection, finalement, n’était alimenté que par des éléments extrêmement légers. Je dois vous assurer que ce Comité d’éthique se réunit régulièrement, j’en fais partie, et il a d’une part la vocation de s’assurer que les libertés individuelles de nos concitoyens sont parfaitement respectées, c’est le cas, c’est dire le positionnement des caméras, c’est-à-dire la conservation et l’utilisation des images et d’autre part je peux vous assurer, et là à titre professionnel, combien grâce aux réquisitions formulées par la Police Nationale et le Parquet, combien ces images sont utiles à la résolution des affaires criminelles et des affaires correctionnelles. Je vois deux exemples : nous avons connu un incendie criminel rue Émile Zola à Saint-Quentin, il y a effectivement un immeuble qui a été ravagé par un incendie. Il était certain que c’était criminel et grâce à l’utilisation de la vidéoprotection on a pu suivre de nuit, vers 1 h ou 2 h du matin, le parcours de l’auteur. On le voyait et j’étais dans le dossier, j’ai vu les images, on le voyait passer devant la gare de Saint-Quentin, on le voyait remonter la rue d’Isle, on le voyait place de l’Hôtel de Ville et on l’a vu entrer au moment-même de l’incendie on l’a vu entrer dans l’immeuble et on l’a vu ressortir quelques instants après. Grâce à la vidéoprotection, on a pu identifier l’auteur de cet incendie criminel. Puis autre exemple, parce que là il ne s’agit pas de délinquance, il s’agit d’accident de la circulation. Je me souviens de cet accident rue de Verdun à Saint-Quentin où on a retrouvé effectivement un véhicule automobile qui était au milieu de la voie de circulation et on se demandait comment finalement cette voiture pouvait ainsi s’y retrouver. Grâce finalement à la vidéo qui se trouvait sur le pont et qui a permis de visionner effectivement les images de cet accident on a pu résoudre un accident mortel de la circulation dans lequel un motard a laissé la vie. C’est dire, et je l’assure, combien la vidéoprotection est nécessaire à la résolution des enquêtes et que les réquisitions, 112, c’est effectivement important, permettent effectivement de résoudre ces situations et je crois qu’il faut nécessairement encourager la vidéoprotection dans la Ville parce que cela rassure bien évidemment nos concitoyens mais cela permet également en terme d’efficacité de résoudre des enquêtes.

Mme MACAREZ – Alors une dernière question ?

Mme SAILLARD – Non, ce n’est pas une question, c’est un commentaire sur la vidéosurveillance. (pas de micro, non audible).

Mme MACAREZ – Mais si parce qu’ils se sentent bien, écoutez Madame, si vous pouviez rester courtoise, polie et éduquée cela nous aiderait beaucoup. Merci. Je vais soumettre aux voix ce projet de budget. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d’observations, le Conseil Municipal par 36 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Ont voté contre : Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s’est fait représenter.

Délibération 5

FINANCES

Attribution de subventions à divers organismes et associations dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2020.

Rapporteur : Mme le Maire

Le secteur associatif représente un vecteur important de la vie locale. Aussi la Ville mène-t-elle une politique volontariste d'aides directes et indirectes apportées aux associations, celle-ci constituant une priorité en matière budgétaire.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

d'allouer des subventions à divers organismes et associations ainsi qu'aux sociétés qu'elles ont créées en vertu de l'article L 122-1 du Code du sport, telles que figurant aux annexes du budget primitif de l'exercice 2020 auquel les crédits correspondants sont inscrits.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°5 mais je vais vous laisser, vous apporterez sans doute un commentaire. Attribution de subventions, c'est la suite de ce budget. Les subventions aux associations pour l'année 2020. Vous savez que nous avons une politique d'aide active au monde associatif, que nous avons toujours tenu à conserver les mêmes niveaux d'aides aux associations malgré les restrictions budgétaires. Nous le confirmons au sein de ce budget, qui reste un budget important. 376 associations sont soutenues directement ou indirectement par la Ville de Saint-Quentin, donc au total nous avons inscrit 2,8 millions d'euros et je voudrais souligner une opération de solidarité dans le cadre de ces opérations, c'est un soutien aux Compagnons d'Emmaüs sur de l'extension, rénovation de leur site donc le Département viendra en aide, la Communauté d'agglomération et la Ville à hauteur de 35 000 €. Je voudrais aussi en profiter pour remercier Alain Gibout Président du Conseil de la vie associative qui nous aide sur le plan de ce budget et des associations d'une manière générale de même que le Président de l'OMS puisqu'une partie importante des associations vient au club de l'Office Municipal des Sports ainsi que les services financiers et au travers de Xavier Ribant, Laurent Goffart qui a préparé ce dossier avec beaucoup de sérieux. Vous me redirez aussi avant que l'on procède aux votes mais on va aller à la discussion, il y a un certain nombre de personnes qui sont intéressées dans des associations donc on précisera avant le vote qui ne prend pas part. M. Tournay, déjà peut-être vous vouliez à nouveau peut-être faire un commentaire sur la sécurité, la vidéoprotection, mais je crois qu'on a fait un peu le tour de la question.

M. TOURNAY – Pas vraiment.

Mme MACAREZ – A moins qu'il y ait un élément supplémentaire sinon on va éviter, chacun a son point de vue.

M. TOURNAY – Une dernière chose. Je ne vais pas faire offense aux membres du Comité local d'éthique et à leurs qualités, je me base uniquement sur les documents que l'on m'a fournis, le dernier document datant du 24 janvier 2019, ce n'est pas non plus un comité qui se réunit très souvent sur ce sujet. Deuxième point, j'ai entendu 2 exemples, heureusement qu'à 500 000 € par an en investissement plus je ne sais pas combien cela coûte en fonctionnement, heureusement que des fois cela fonctionne. Mais l'exemple n'étant pas une preuve j'en reviens au fait d'essayer, ce sont des sommes depuis 10 ans on a dépensé 500 000 € par an là-dessus. Essayez d'avoir une vision un peu plus globale des choses, essayez de sortir de l'idéologique, je n'en fais pas un débat philosophique de savoir est-ce que c'est bien ou pas d'être filmé, je m'extrahis totalement de cette pensée-là. J'ai ma conception des choses, moi ce que je voudrais c'est savoir au prix que cela nous coûte, est-ce que cela est efficace. Donc c'est pour ça, j'en reviens à ma question, vous n'avez pas rebondi tout à l'heure là-dessus, je vous demande très officiellement le taux de résolution des faits de délinquance qui soit imputable directement à la vidéosurveillance.

Mme MACAREZ – Je vous ai donné les chiffres de réquisitions, d'interpellations etc. Je n'ai pas d'élément. Je crois M. Tournay, vous le savez, que le monde judiciaire est totalement séparé et donc nous n'avons pas accès à ce type d'informations. Sur les associations, on va passer aux associations si vous le voulez bien, parce que je pense, on l'a compris, vous n'êtes pas avec la vidéoprotection, vous avez exposé votre point de vue, nous vous y avons répondu. Sur les associations ?

M. TOURNAY - Sur les associations je vais m'abstenir, je ne peux pas voter contre le budget pour un certain nombre de subventions qui sont données non pas qu'à des associations mais également à des entreprises privées. D'ailleurs je constate, avec peut-être un peu de malice, mais un peu d'agacement quand-même, je vois qu'une subvention conséquente est donnée à une association qui fait un très bon boulot, un excellent boulot, c'est l'association Les Élyziks effectivement, ils font un boulot de qualité, c'est carré, c'est associatif, c'est parfait, mais ce boulot là il n'était pas dévolu à une entreprise à qui on va encore donner 225 000 € cette année ? D'ailleurs la 1ère édition de ces Élyziks n'était-elle pas, Le tremplin des musiques ?

Mme MACAREZ – Ce n'est pas la même chose.

M. TOURNAY – Comment ça non ! Le 1er Tremplin des Musiques qui s'est passé sur la place de l'Hôtel de Ville c'était Bleu Ciel Production qui avait la main mise là-dessus.

Mme MACAREZ – Ce n'était pas la même manifestation.

M. TOURNAY – Ce n'est peut-être pas la même chose mais en tout cas on retrouve les mêmes personnes. Donc ce que je veux vous dire c'est qu'on donne 25 000 € à une association qui fait un excellent boulot, et tant mieux, mais qu'on continue encore cette année à donner 225 000 € parce que l'on arrive en fin de contrat à une société dont on ne sait pas trop ce qu'elle fait. Merci.

Mme MACAREZ – Est -ce qu'il y a d'autres remarques sur les associations, ou questions ?
Mme Saillard.

Mme SAILLARD – Si on m'a écoutée, pour que mon propos soit compréhensible je vais vous donner les critères, si on était à la mairie, que l'on retiendrait pour donner l'argent public à ces associations. Pour nous 1 € dépensé doit être utile aux Saint-Quentinois. Il faut le respect de la neutralité politique. Et je dirais les nôtres avant les autres. Or là, dans vos associations vous donnez 900 € par exemple à l'association Solidarité travailleurs immigrés alors qu'« Un ange pour tous » est à 260 €, non on n'est pas contre l'immigration, on est contre les politiques, on n'est pas contre les immigrés, on en veut aux politiques. Et c'est vrai que je me dis « Un ange pour tous », donc 900 € pour les immigrés, et 3 fois plus que pour nos SDF, moi cela me choque. Permettez que je sois choquée. Ensuite vous financez les Unions Locales des Syndicats, donc ça on pense aussi que ça devrait être financé par les adhérents. Au niveau du sport on trouve qu'il y a beaucoup trop de disparités au niveau des subventions. D'ailleurs effectivement vous versez des subventions à des entreprises et je vous pose la question est -ce que vous ne pourriez pas mettre en place plutôt des avances remboursables puisque c'est une entreprise, si elles sont rentables, elles vous remboursent. Plus 322 000 € à SQBB c'est quand même énorme, l'Olympique 145 000, le Boxing Club 38 000 et le Canoé Kayak qui fait un super boulot aussi 22 000 et qui assure la cohésion au niveau de nos jeunes. Il y a une disparité que je trouve un peu injuste. Vous continuez aussi à soutenir les Élyziks, c'est vrai que l'an dernier tout le quartier a été animé et c'est vrai que cela a aussi gêné le voisinage. Est-ce que vous faites respecter la réglementation des sons amplifiés pour protéger le public et le voisinage ? Vu les priorités aussi que j'énonçais tout à l'heure, on peut se poser la question est-ce qu'on a les moyens de continuer à financer Matélé 600 000 € aussi avec l'argent public des Saint-Quentinois qui se lèvent tôt, paient leurs impôts, n'ont droit à rien, n'ont droit à rien dire. Mais paient 600 000 € pour votre communication et évidemment je critiquerai aussi, vous récidivez avec Bleu Ciel, alors qu'il y a eu des problèmes relatés dans la presse du comportement de M. Cordier, donc vous continuez à financer cette entreprise aussi, si elle est rentable, je pense qu'elle n'a pas besoin de subventions, et il faut prioriser, quand on n'a plus les moyens, l'argent public doit être priorisé. C'est vrai que nous on mettrait plutôt en place, on favoriserait plutôt les associations pleines de talent artistique qui aimeraient d'ailleurs être mises à l'honneur et animer la Ville. Faisons appel à des associations locales, pour la cohésion sociale, faisons du localisme pour animer Saint-Quentin, et nous serons d'ailleurs plus vertueux par ailleurs aux émissions des gaz à effet de serre que de faire venir des gros camions, qui viennent, les Élyziks je ne sais pas d'où ils viennent mais enfin voilà ils polluent.

Mme MACAREZ – Ils sont de Saint-Quentin, mais enfin, ce n'est pas grave.

Mme SAILLARD – Notre vision sociétale n'est pas la vôtre, c'est vrai qu'on s'abstiendra parce qu'il y a des associations qui sont franchement très bien mais d'autres que nous ne cautionnons pas. Merci.

Mme MACAREZ – M. Tournay.

M. TOURNAY- Oui je suis désolé mais il faut que je réponde à Mme Saillard.

Mme MACAREZ – Ah si vous voulez me faciliter la tâche, je vous remercie de m'accompagner.

M. TOURNAY – Déjà, premier point Mme Saillard, vous dites qu'il y a un problème avec l'argent public au niveau des syndicats, votre parti, il est financé par qui ? Il est financé par qui ? Il est financé par l'argent public. Alors déjà que vous ne voulez pas rendre vos indemnités, vous voulez rendre l'argent public. C'est vrai qu'effectivement vous êtes en procès en ce moment sur un détournement d'argent public. Alors je peux comprendre que vous soyez en délicatesse avec le sujet. Ensuite, vous mettez en opposition des classes sociales qui n'ont rien. Et c'est pathétique Mme Saillard, ils n'ont rien. Vous parlez des gens qui doivent traverser parfois la Méditerranée pour ne crever dans leur pays et vous les mettez en opposition avec nos SDF. Alors déjà ce n'est pas vos SDF, ils ne sont à personne, ce sont des gens, ils ne sont à personne. Et qu'est-ce que vous faites, vous, pour les aider ? Faites des dons aux associations caritatives, vous aurez 66 % de déduction fiscale. Vous faites quoi ? Vous ne faites que parler, vous ne faites rien si ce n'est qu'attiser la haine.

Mme MACAREZ – Merci M. Tournay. Mme Saillard vous applaudit, vous avez de la chance. Je vais répondre parce qu'on va rester sur le budget de la ville de Saint-Quentin si vous le voulez bien et sur nos associations locales. Alors, Mme Saillard, écoutez, tous nos clubs sportifs et tous les bénévoles et tous les spectateurs, les 3 000 spectateurs du SQBB, les centaines de spectateurs de l'OSQ, les spectateurs du Volley-ball, du tennis de table et de tout ce qu'on veut en matière sportive apprécieront le fait qu'il ne faut pas soutenir. Donc on aura compris qu'il ne fallait pas consacrer des sommes au sport. Quant aux Élyziks, vous montrez encore une fois que vous ne participez à rien dans la ville de Saint-Quentin puisque l'association les Élyziks est une pure association locale et Saint-Quentinoise qui effectivement organise un concert par an, qui a une heure de fin et pour lequel on vérifie évidemment le son mais on aura compris, on ne fait plus de sport, on ne fait plus d'activité et de toute façon on ne sort pas le soir. Je rappelle, au travers de ce budget, nous aidons 376 associations actives sur Saint-Quentin, dans tous les domaines et leurs bénévoles également. Et moi je suis fière de soutenir avec mes collègues, les associations de Saint-Quentin. Alors, je vais demander au niveau des votes, ce que je sais, Mélanie Massot a le pouvoir de Xavier Bertrand qui ne participa pas pour le SQBB, Philippe Caramelle ne participera pas aux Boutiques, Bernard Delairé Amis de la Basilique et Théâtre du Grim Loup ; Sandrine Didier Sandy Cap'Danse et Hop Autisme ; Agnès Potel Les Petites Canailles ; Sylvie Robert Habitat Saint-Quentinois ; Marie-Laurence Maître Maison de l'Emploi ; Colette Blériot l'OSQ, et peut-être Marie-Anne Valentin sur la Jeunesse sportive. Est-ce qu'il y a d'autres incompatibilités ou conflits ? Non, c'est bon. Alors on procède au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT, Mme Mélanie MASSOT, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Marie-Anne VALENTIN ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Olivier TOURNAY, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Délibération 6

FINANCES

Demande de garantie d'emprunt - Habitat Saint-Quentinois

Rapporteur : Mme le Maire

Habitat Saint-Quentinois - Office Public de l'Habitat – sollicite la garantie communale d'emprunt à concurrence de 50% au titre d'un prêt d'un montant maximum de 1 246 008 € constitué de 2 lignes du Prêt qu'il a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à assurer le financement de l'opération de la construction de 22 logements étudiants PNRQAD ILOT n°3, Parc social public, situés 34 à 36 rue Jules César à Saint-Quentin.

Il est précisé que cette demande de garantie est compatible avec les règles prudentielles, faisant l'objet de la loi du 5 janvier 1988 dite loi Galland, qui s'imposent aux collectivités locales, dispositions reprises par les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Quentin,

Vu la demande de garantie formulée par OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT – dans les conditions fixées ci-dessous ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n° 103669 en annexe signé entre OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et Consignations ;

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Quentin accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt constitué de 2 lignes du Prêt d'un montant maximum de 1 246 008 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 103669, constitué de 2 lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'accorder à Habitat Saint-Quentinois la garantie sollicitée dans les conditions ci-dessus définies ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer tout document et prendre toute disposition en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°6 Demande de garantie d'emprunt auprès d'Habitat Saint-Quentinois. Alors c'est une très belle opération, sur laquelle nous avons travaillé Sylvie Robert présidente d'Habitat Saint-Quentinois sur un lieu qui était une friche dans le faubourg d'Isle, Habitat Saint-Quentinois est en train de construire une résidence pour nos étudiants puisque compte tenu des efforts qui sont faits nous avons plus d'étudiants à Saint-Quentin au niveau du campus, au niveau de l'école ELISA, 300 étudiants qui restent à Saint-Quentin et au niveau des lycées puisque nous progressons partout. Ces 22 logements doivent être livrés avant le mois de septembre c'est important et seront mis en gestion par Accueil et Promotion et donc Habitat Saint-Quentinois est venu demander la demande de garantie communale de même que la demande de garantie de la Communauté d'agglomération sur le financement de cette opération. Avez-vous des questions ? M. Tournay.

M. TOURNAY – Ce n'est pas une question. Sur le projet en tant que tel, rien de particulier à dire, mais j'estime que ce rapport c'est l'oraison funèbre d'Habitat Saint-Quentinois tel qu'il a existé puisque le 1er janvier 2020 la ville de Saint-Quentin, axant sur l'agglomération, n'aura plus de bailleur social communal du fait de la fusion. Permettez-moi de le rappeler, mais tout ça c'est le fruit vraiment d'une gestion catastrophique. Combien de millions d'euros pour des friches inutiles, cela a été la valse directeur et donc pour terminer cette fusion qui nous prive d'un bailleur local, c'est votre gestion, c'est votre échec. Merci de votre attention.

Mme MACAREZ – Je ne partage évidemment pas vos propos. Nous avons tenu à garantir les conditions de vie et des logements des Saint-Quentinois. La question d’Habitat Saint-Quentinois et de sa taille n’est pas propre à Saint-Quentin mais propre à toutes les villes qui ont des petits offices, qui compte tenu aussi des différentes réformes, doivent trouver des clés pour continuer à investir parce qu’il n’y a qu’une seule chose qui intéresse la majorité ici, c’est de faire les travaux du quotidien mais c’est aussi de faire les travaux plus importants de rénovation des logements pour garantir des conditions de vie décentes à nos populations et au travers de cette fusion, c’est 90 millions d’euros d’investissement qui seront faits prochainement sur le parc d’Habitat Saint-Quentinois. Freddy Grzeziczak.

M. GRZEZICZAK – Je vais juste éclairer M. Tournay, il n’y a plus de bailleur communal, cela n’existe plus. La loi aujourd’hui ce sont des bailleurs soit intercommunaux, soit des bailleurs départementaux. Ça c’est une 1ère chose, dans les communaux cela n’existe plus aujourd’hui si vous êtes en dessous de 12 000 logements vous avez une obligation, c’est la loi aussi de fusionner. Alors quand on dit fusionner c’est soit la fusion, soit faire une SAC une Société Anonyme de Coopération, il y a plusieurs méthodes. Mais si vous êtes en dessous de 12 000 logements, donc vous devez vous marier quelque part. Et 3ème et dernière chose, effectivement il n’y aura plus de bailleur communal mais le Département a encore un bailleur social sur tout le Département qui s’appelle l’OPAL qui vient de fusionner au 1er janvier avec l’OPH de Laon et qui est aussi issu d’une fusion avec Soissons donc il y a bien encore un bailleur départemental sur notre beau département de l’Aisne et n’importe comment les bailleurs communaux n’existent plus.

Mme MACAREZ – Et on verra d’ailleurs une opération tout à l’heure, on en reparlera d’une opération de l’OPAL sur Saint-Quentin. M. Tournay.

M. TOURNAY – Oui effectivement c’est un mariage, mais c’est un mariage forcé. Tout à l’heure j’ai parlé par extension de l’agglomération, vous n’avez peut-être pas bien écouté. Mariage forcé, mais vous saviez aussi pertinemment parce que l’on en a déjà parlé ici et c’est votre tâche en ce moment, que l’on pouvait faire un mariage tout en restant totalement indépendant. C’est une option qui n’a pas été retenue, ce n’est pas ma décision, c’est la vôtre.

Mme MACAREZ – Merci d’avoir partagé votre point de vue. On va procéder au vote. Sylvie Robert ne prend pas part au vote. Qui est contre ? Et les administrateurs d’Habitat Saint-Quentinois qui me font signe également. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d’observations, le Conseil Municipal par 34 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Sylvie ROBERT, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLERIOT, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Agnès POTEL ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s’est fait représenter.

Délibération 7

FINANCES

**Cotisation à la centrale d'achat ADICA pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail pour les élèves du 1er degré.
Rapporteur : Mme le Maire**

La ville de Saint-Quentin a décidé de mettre en place un portail de service numérique permettant d'accompagner la scolarité des enfants, regroupant un ensemble de services, d'outils et de ressources numériques adapté aux acteurs majeurs de la vie scolaire (enseignant, élève, parents, collectivité) à destination de 3 500 élèves du 1^{er} degré et jusqu'au 31/08/2023.

Considérant que l'ADICA, constituée en centrale d'achat, permet aux collectivités territoriales et syndicats exerçant la compétence scolaire pour le 1^{er} degré (écoles maternelles, primaires et élémentaires), adhérents et non adhérents à l'ADICA, de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2023 maximum,

Considérant le Règlement Intérieur de la centrale d'achat de l'ADICA et son barème de tarification pour la prestation d'ENT, adoptés par délibération du Conseil d'Administration de l'ADICA du 2 juillet 2019,

Considérant le projet de convention, et son annexe financière, proposés par l'ADICA conformément aux conditions précitées, pour bénéficier du déploiement de l'ENT régional,

Considérant que l'adhésion à l'ADICA n'est possible statutairement que pour les communes de moins de 10 000 habitants, la Ville devra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 0.50 € H.T. par élève par an afin de bénéficier de cette prestation,

Il convient d'autoriser Madame le Maire à cotiser à la centrale d'achat ADICA afin de bénéficier de la prestation d'assistance à la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail pour les élèves du 1^{er} degré.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'autoriser Madame le Maire à cotiser à la centrale d'achat ADICA dans les conditions définies au présent rapport et détaillées dans la convention ci-jointe.

*

Mme MACAREZ – rapport n°7. Cotisation à la Centrale d'achat ADICA pour la mise en place d'un environnement numérique de travail pour les élèves du 1er degré. Il nous est proposé par l'Éducation Nationale de manière expérimentale de mettre dans un certain nombre d'écoles primaires cet espace numérique de travail. Nous sommes tout à fait d'accord dans la mesure où il ne remplace pas le carnet de liaison ; on y tenait beaucoup notamment pour les populations qui auraient des difficultés d'accès à cet espace numérique du travail. Et à l'autre condition qui est d'organiser des formations au sein de nos centres sociaux et de nos structures municipales Espace Solidarité 2.0 pour permettre aux familles de bien connaître cet espace numérique de travail. Et il présente l'avantage si j'ai bien tout saisi, d'être le même outil qui sera conservé ensuite quand les enfants grandissent au niveau du collège. Donc l'idée c'est d'avoir effectivement un seul opérateur et que l'enfant tout au long de sa scolarité utilise le même outil. Il est question d'une cotisation qui sera versée par la Ville de Saint-Quentin et donc d'une convention à signer. M. Tournay.

M. TOURNAY – Oui, c'est un sujet qui m'intéresse, forcément de par mon emploi. Quel est l'objectif de ce déploiement ? Vous parlez de regrouper un ensemble de services, d'outils, de ressources numériques. J'avoue que c'est assez vague. Vous avez déjà répondu à une de mes questions. Je me demandais si c'était une directive du Rectorat à priori non, c'est expérimental, donc rien d'obligatoire. Moi ce qui me gêne là-dedans, c'est que l'on va passer par un prestataire qui s'appelle ONE, c'est un prestataire privé, et je ne trouve pas pertinent qu'on aille confier des données publiques à un prestataire privé. Alors il y aura les noms, les prénoms, l'adresse, la date de naissance ou toute information qui sera inscrite dans la base de données. Qu'est ce qui nous garantit, là, est-ce que vous avez lu le contrat je ne sais pas. Qu'est ce qui nous garantit qu'on aura une utilisation non marchande des informations fournies ? Si je pose la question c'est qu'il y a déjà des précédents, en ce moment il y a les évaluations nationales des CP et CE1 qui sont stockés sur les serveurs d'Amazon. Donc ça pose la vraie question de ce que l'on fait de toutes ces métadonnées. Autre chose, je ne sais pas dans quelle école cela va être expérimenté, est-ce que cela a déjà été édicté, mais est-ce qu'il en a été question en conseil d'école ? Pour l'instant, je n'ai pas eu d'information en ce sens. Le dernier point, là c'est le professeur qui parle, c'est la liberté pédagogique dont il est question, la liberté pédagogique de participer ou non à l'ENT et de garder son indépendance, de garder l'indépendance de l'école face à toute pression d'où qu'elle vienne. Et là, quand un opérateur privé rentre dans l'école, moi ça me pose problème. Vous avez parlé de l'accessibilité donc on va faire des doublons, on garde le carnet de liaison, on prend l'ENT donc je ne suis pas sûr que cela soit non plus très pertinent. ENT veut dire aussi pour les familles donc, matériel informatique, abonnement internet, il faut aussi que cela soit le cas dans les écoles, c'est loin d'être le cas, il n'y a pas d'ordinateur dans chaque classe. Moi je pense que le dialogue direct avec les familles reste le vecteur à privilégier. Donc ma position elle est simple, c'est de laisser l'école, les élèves, la communauté éducative en dehors de cette multiplication des fichiers informatiques et des bases de données qui sont interconnectés. Je voterai donc contre ce rapport.

Mme MACAREZ – Vous devez en avoir connaissance parce que je pense que c'est un outil qui est utilisé dans votre collège.

M. TOURNAY – Oui, alors vous disiez qu'on aurait le même tout au long de la scolarité, moi j'utilise cet ENT parce que je n'ai pas le choix, on me l'impose.

Mme MACAREZ – Vous voyez, vous l'utilisez. Je vous invite aussi à poser les questions que vous nous posez à votre direction de collègue puisque visiblement vous les posez là mais vous ne les avez peut-être pas posées en tant que professeur.

M. TOURNAY – Non mais je n'ai pas le choix, c'est une obligation élémentaire de service, je suis fonctionnaire. Juste une chose, vous dites que l'on aura le même ENT toute la scolarité au-delà de l'école primaire, là c'est ONE en primaire, mais dans le secondaire ce n'est pas ONE, c'est un autre fournisseur.

Mme MACAREZ – Si, c'est le même. Thomas Dudebout est conseiller départemental aux questions du numérique alors il a cette connaissance-là. Donc c'est le même. Voilà ce que l'on peut vous en dire. Françoise Jacob peut-être des éléments, alors sur les secteurs on a dit : Cités éducatives.

Mme JACOB – Les écoles qui ont été repérées par les anciens TICE, ERUN maintenant, je crois. C'est eux qui ont déterminé les écoles où cela serait proposé dans un premier temps. Ça a été expliqué en conseil d'école, tout au moins dans les conseils d'écoles où je suis allée, il en a été question. Donc je n'ai pas eu de remarque de la part des enseignants, bien évidemment s'il y a des enseignants qui ne veulent pas y participer, c'est tout à fait leur droit, cela ne sera pas imposé à chaque enseignant, maintenant c'est proposé dans les écoles après, chacun voit comment il a envie de gérer les choses. Mais je maintiens que c'est le même système que celui qui est dans les collèges. En fait, les données ne seront pas perdues entre l'élémentaire et le collège.

Mme MACAREZ – On va procéder au vote. Qui est contre ? M. Tournay. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 36 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Délibération 8

POLITIQUE DE LA VILLE

Projet social 2020 / 2023 des centres sociaux municipaux - Agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Rapporteur : Mme le Maire

Les centres sociaux municipaux sont des structures d'animation de la vie sociale qui bénéficient de l'agrément « animation globale et coordination » et « animation collective familles » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). A ce titre, ils bénéficient de subventions de fonctionnement et de prestations de service diverses.

Pour faire valider cet agrément, les centres sociaux doivent établir un projet social qui est la clé de voute de leurs activités pour 4 ans.

Le projet social actuel arrive à échéance au 31 décembre 2019. Le nouveau projet 2020 / 2023 a donc été travaillé sur plusieurs mois par les trois structures afin qu'il soit présenté à la commission plénière d'action sociale de la CAF.

Ses orientations générales sont les suivantes :

- Affirmer le centre social comme lieu d'accueil et de prise en charge pour tous ;
- Transmettre le socle commun des valeurs d'éducation populaire ;
- Consolider les actions favorisant les liens sociaux par l'implication et la participation des habitants ;
- Consolider les actions parentalité ;
- Poursuivre le travail d'amélioration de la communication.

Le renouvellement de l'agrément sera communiqué prochainement à la ville et sera concrétisé par une convention d'objectifs et de financement qui permettra le versement à venir des prestations de service auxquelles cet agrément ouvre droit.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'approuver le projet social 2020 / 2023 des trois centres sociaux municipaux ci-annexé,

2°) d'autoriser Mme le Maire à procéder à toute formalité en résultant.

Mme MACAREZ – Rapport n° 8. Approbation du projet social des centres sociaux 2020/2023. Nous avons dans la Ville des structures municipales appelées centres sociaux. Donc il y a 5 centres sociaux dont 3 municipaux, 2 associatifs. Les centres sociaux sont des lieux très importants dans la vie des quartiers et dans l'accompagnement des populations et je tiens beaucoup à ce qu'ils soient des lieux pivots de l'accueil, des habitants dans Saint-Quentin pour faire des activités mais aussi pour accompagner, ça peut être des personnes plus âgées, des personnes plus seules, des enfants, tous types de publics. Les 3 centres sociaux municipaux continuent à voir leur chiffre de fréquentation en nombre d'adhérents augmenter. Nous avons 1 250 adhérents au centre social du quartier de l'Europe, 1 018 au quartier de Neuville, 931 au quartier Artois-Champagne. Tous contribuent à la vie de quartier de manière importante. Ils font partie des politiques publiques type contrat enfance-jeunesse, programme de réussite éducative et sont des acteurs clés des politiques d'éducation notamment. Ils sont soumis à un agrément de la CAF ce qui nous permet d'avoir des subventions en retour. Nous avons les projets sociaux des centres sociaux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2019 et depuis plusieurs mois, les 3 responsables des centres sociaux que je voudrais saluer : Frédéric Demoulin, Kamel Ouafalla et David Cornut ont travaillé sur l'expression des besoins des habitants, sur différents formats pour avoir les relevés de demandes et ont bâti un projet fait avec les habitants, c'est le projet qui nous est soumis ce soir, qui n'est pas qu'une émanation de la ville de Saint-Quentin et de son institution mais surtout du recueil des besoins qui a été fait sur le territoire. 5 grandes orientations générales ont été définies, d'abord affirmer le centre social comme un lieu d'accueil et de prise en charge pour tous, notamment des personnes les plus fragiles. On parle souvent des espaces solidarité 2.0 mais ils en sont vraiment une bonne illustration, cela peut-être également l'accès aux droits. Transmettre le socle commun des valeurs d'éducation populaire, le savoir et la connaissance. On peut penser par exemple au programme DEMOS d'apprentissage de la musique classique dans les quartiers, mais également aux ateliers qui sont dédiés au développement durable, aux sorties culturelles, aux loisirs pour tous. Le 3ème objectif est de consolider les liens sociaux par l'implication et la participation des habitants, faire avec les habitants, ce qui nous paraît très important y compris sur les activités et les animations. Le 4ème point est celui d'avoir des actions en faveur de la parentalité et donc de l'éducation. Les cafés-parents, les ateliers parents-enfants ; le soutien aux familles d'une manière générale et les conseils qui peuvent être donnés. Et le dernier axe qui est le travail d'information auprès des publics, parce que c'est ce que je disais également tout à l'heure, parfois on peut avoir des activités dans un quartier non connues de tous dans le quartier et on en parle souvent avec les directeurs des centres sociaux, pour faire en sorte d'aller au-devant de publics qui parfois ne sortent pas beaucoup de chez eux pour les faire venir dans nos structures. Alors je voudrais les remercier de ce travail important qui a été fait, et donc de ce projet social qui nous est soumis ce soir et qui sera ensuite agréé si tout va bien par la CAF dans les semaines qui viennent. Est-ce que vous avez des questions ? Peut-être un complément, Marie-Laurence.

Mme MAÎTRE – Merci Mme le Maire. Je voulais rappeler que ce projet qui vous est présenté est le fruit d'un travail de concertation très important qui a été mis en œuvre non seulement avec l'ensemble des adhérents des centres sociaux mais également toutes les populations qui côtoient le centre social dans leur quartier et y compris les différents services de la Ville. C'est une consultation qui a été menée à très large échelle ceci pour dégager les axes que vous avez en effet présentés et ceci pour rappeler la nécessité de transmettre le domaine culturel, ce que nous menons déjà depuis 2014, le domaine sportif, les sciences du numérique, l'environnement et sur la consolidation des actions en faveur pour favoriser les liens sociaux par l'implication et la participation des habitants. Cela va passer par le soutien aux actions de

proximité, un travail plus renforcé justement avec les comités de quartiers, accompagner la jeunesse et le projet des habitants. Les centres sociaux sont des socles et des piliers de vie dans les quartiers, indissociables de sa vie.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup et merci de votre investissement pour le développement des centres. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Délibération 9

POLITIQUE DE LA VILLE

Poursuite de l'action de l'aide et du cœur - Convention de partenariat avec Transdev

Mobilités du Saint-Quentinois.

Rapporteur : Mme le Maire

La ville de Saint-Quentin est adhérente au réseau francophone des villes amies des aînés. L'objectif poursuivi est l'adaptation des territoires à cette population pour améliorer ses conditions d'épanouissement.

Dans ce cadre, un plan d'actions traitant plusieurs thématiques à destination des seniors de la ville a été élaboré. Leur mobilité urbaine était un axe de travail.

Les différents travaux menés et la consultation des seniors ont fait apparaître que les transports collectifs sont leur moyen de déplacement privilégié.

Ainsi, par délibération du 25 juin 2017, la ville avait mis en place un partenariat avec Transdev Mobilités du Saint-Quentinois afin que deux jeunes en service civique puissent aider les personnes âgées à se déplacer sur le réseau en leur apportant un soutien lors des jours de marché.

La convention relative à cette action arrive à échéance à la fin de l'année 2019. Il convient donc de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin et Transdev Mobilités du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'approuver la convention de partenariat à conclure avec Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, telle que ci-annexée ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°9. Poursuite de l'action de l'Aide et du Cœur, dans un format un petit peu différent, donc on est toujours sur une action de solidarité, solidarité envers les seniors isolés avec des services civiques qui les accompagnent et je vais demander à Thomas Dubebout de nous présenter le dispositif sur une deuxième année il me semble et dans un format un petit peu différent de celui de l'année dernière.

M. DUDEBOUT- Tout à fait, un format un petit peu différent, merci Mme le Maire. En fait c'est de permettre à nos aînés d'être accompagnés les jours de marché. C'est un objectif que l'on s'était fixé il y a presque 2 ans avec le réseau Ville Amie des Aînés, c'est un constat assez simple, c'est que la mobilité est un enjeu majeur pour nos seniors et que l'un des modes de transport privilégié c'est le réseau de transport urbain de l'agglomération de Saint-Quentin. Cela fait 2 ans que l'on travaille là-dessus. Auparavant vous aviez des jeunes en service civique qui étaient sur le réseau de bus Pastel et qui allaient à la rencontre des seniors et qui allaient leur proposer leurs services. C'était quand même apprécié et en même temps, pour la personne qui recevait le service, à qui on proposait le service il pouvait y avoir une petite vexation à l'idée que l'on vienne « M., Mme je viens vous donner un coup de main pour porter vos courses » « Écoutez jeune homme, c'est bien gentil mais puisque je suis déjà dans le bus c'est que je n'ai pas spécialement besoin de vous ». Donc on a décidé d'aller un peu plus loin, on a retravaillé avec l'agglomération du Saint-Quentinois, avec Gilles Gillet on a décidé d'aller un petit peu plus loin et d'avoir un service plus personnalisé. Désormais ce sera très simple il suffira de prendre un rendez-vous auprès de l'espace citoyen, prenez rendez-vous avec Zina, avec Jimmy avec Ines et vous pourrez avoir le plaisir qu'ils viennent vous chercher chez vous, qu'ils vous accompagnent pour aller faire vos courses ou des démarches administratives uniquement les jours de marché et j'insiste là-dessus en utilisant le réseau de transport urbain parce que c'est vraiment comme cela que cela fonctionne. Donc un service plus personnalisé, qui permet de ne pas être seul, qui permet de rompre avec l'isolement et de préserver et ça c'est très important la mobilité pour nos seniors et aussi, parce que ce sont des jeunes en service civique, d'entretenir le lien inter générationnel et on en a toujours besoin.

Mme MACAREZ – Merci beaucoup. Très belle opération. Est-ce qu'il y a des questions ? M. Tournay.

M. TOURNAY – Une explication de vote. J'écoute M. Dubebout, effectivement le projet est intéressant, moi j'estime que là on est dans du service public que peut rendre une commune à ses habitants. Mais ce service public il est fait effectuer par des travailleurs et ces travailleurs doivent avoir un contrat et un salaire qui ne soit pas de misère parce que toucher 580 € par mois ce n'est pas possible de vivre avec un tel salaire. Ce type de contrat comme il y en a d'autres depuis 30 ans, ne fait que précariser une partie de la population voilà pourquoi je ne peux pas souscrire à ce type d'opération.

Mme MACAREZ – Vous savez, la semaine dernière on a accueilli nos services civiques donc les services civiques de la Ville et du CCAS, on a fait un premier point avec eux, et je trouve que c'est vraiment intéressant ce dispositif là parce que d'ailleurs j'en ai reçu moi-même en simulation d'entretien d'embauche, parfois ils savent pas trop où ils en sont dans leur projet personnel parce que, difficultés scolaires, parce que d'autres difficultés, et je dois dire que l'on fait vraiment un effort très important dans l'accueil des services civiques sur la formation, sur le projet personnel des jeunes dans l'accompagnement pour que ce soit vraiment un temps profitable ensuite pour les choix qu'ils feront demain. Alors certains et il y en a 1 hier qui a signé, ou la semaine dernière, qui a signé un contrat avec une collectivité pas très loin de nous, qui était en service civique l'année dernière donc j'ai eu de ses nouvelles mais donc certains vont à l'emploi directement, certains reprennent des études aussi, on a différents cas de figure mais c'est souvent des jeunes qui ont besoin d'une main tendue, d'un accompagnement pendant plusieurs semaines et moi le message que je leur ai passé la semaine dernière, c'est de dire soyez acteur, posez les questions, venez aussi challenger vos tuteurs et les services de la Ville pour obtenir toutes réponses dans ce temps qui doit être un temps profitable sur le projet personnel. Je ne le vois absolument pas comme un emploi et là cette opération est vraiment faite pour faire du plus et du lien social auprès des personnes âgées. Mais vraiment on a eu de belles expériences avec nos services civiques, et vous savez, il y a beaucoup de jeunes qui sur les sujets d'orientation ou de futur ne savent pas trop vers qui se tourner. Et avoir accès à des professionnels pour les accompagner dans ce cadre, moi je trouve que c'est vraiment une bonne initiative. Alors, ce n'est pas pour tout le monde, ce n'est pas, évidemment, pour remplacer des emplois, mais c'est en tous cas très profitable et on est heureux de monter cette opération. Je suis sûre que l'on aura de belles rencontres entre les personnes. Pas d'autre question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 10

AMENAGEMENT ET URBANISME

**Signature de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle de mise en oeuvre du
Programme Action coeur de ville à Saint-Quentin.**

Rapporteur : Mme le Maire

La Ville de Saint Quentin et l'Agglomération du Saint-Quentinois ont signé le 29 juin 2018 à Saint-Quentin la convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre du programme national « Action Cœur de Ville » avec l'Etat et leurs partenaires (Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, Clésence, Habitat Saint-Quentinois, Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois). Cette étape a permis de lancer une première phase d'initialisation du programme.

Cette phase avait pour objectifs de définir, d'ajuster et de compléter le projet de développement et de revitalisation du cœur de ville grâce à la mise en œuvre d'études et de diagnostics, mais aussi de fixer, avec les maîtres d'ouvrage concernés et les partenaires financiers du programme, un premier plan d'actions matures pouvant être engagées et financées.

La phase d'initialisation est fixée librement jusqu'à 18 mois maximum après la signature de la convention. Elle se poursuit par une phase de déploiement, et ce, jusqu'en décembre 2022, date limite des engagements de l'Etat et de ses partenaires nationaux. L'entrée du programme dans une nouvelle phase de déploiement est obligatoirement validée par la signature d'un avenant à la convention cadre.

Cet avenant, préparé par la Ville et l'Agglomération en fin de phase d'initialisation, propose en particulier de compléter et de préciser par l'intermédiaire de fiches opérationnelles et financières, le plan d'actions pluriannuel que les partenaires initiaux, mais aussi de nouveaux comme la Région Hauts-de-France, s'engageront désormais à soutenir.

Grâce à l'homologation de la convention-cadre de Saint-Quentin en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) le 18 mai 2019, notre commune a pu bénéficier de ses effets immédiats, notamment fiscaux (dispositif de défiscalisation Denormandie). Grâce à cet avenant, le programme disposera désormais d'un secteur d'intervention plus large, s'appuyant sur le périmètre arrêté pour l'ORT pour Saint-Quentin, ce qui facilitera plus encore la réalisation et le financement de projets d'investissements, qu'ils soient portés par les deux collectivités, des organismes publics, ou encore par des bailleurs publics et privés.

L'avenant à la convention-cadre, présenté en annexe, concrétise le renouvellement des engagements de chacun des partenaires pour la réussite du plan « Action cœur de ville ». Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable pour sa signature le 14 octobre dernier dans le cadre du Comité local de projet réunissant l'ensemble des partenaires du programme, puis du comité régional d'engagement présidé par le Préfet de région le 7 novembre 2019.

La souplesse du dispositif nous permettra de signer de nouveaux avenants autant de fois que les partenaires du programme le jugeront utile, et ce, jusqu'au 29 décembre 2022, afin de compléter le plan d'actions pluriannuel de nouvelles opérations validées préalablement par eux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'approuver la signature de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre du Plan « Action cœur de ville » à Saint-Quentin ;

2°) d'autoriser Madame le Maire à le signer aux côtés de l'Etat et de ses partenaires ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à solliciter les financements prévus dans ce cadre auprès des partenaires signataires de l'avenant.

*

Mme MACAREZ -Rapport n°10. Signature de l'avenant à la convention cadre pluriannuelle de mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville. 2ème gros morceau du Conseil je dirai, après le budget évidemment, cet avenant à la signature de la convention Action Cœur de Ville c'est une étape importante pour nous. Je l'ai rappelé tout à l'heure nous avons candidaté au programme Action Cœur de Ville, nous avons milité pour obtenir des effets levier pour Saint-Quentin. Parmi les effets levier il y a ceux du logement, on ne peut pas avoir de la population supplémentaire si nous n'avons pas les arguments pour faire venir cette population et notamment au regard de la rénovation des logements, nous avons un problème vis-à-vis des grosses agglomérations et je n'ai cessé de le dire sur le plan national, à partir du moment où des villes ne sont pas dans des systèmes de défiscalisation il n'y a pas d'investisseur puisqu'un banquier comparera toujours les 2 projets et n'ouvrira pas le dossier de celui qui n'obtient pas de défiscalisation. Nous avons obtenu avec Action Cœur de Ville une défiscalisation sur mesure pour les villes moyennes qui s'appelle la défiscalisation De Normandie, c'est très important, et grâce au programme que nous avons mené nous voyons de très bons résultats sur quelques mois puisque les permis de construire déposés en nombre de logements ont été multipliés par 7, écoutez bien, par 7 en une année, c'est extrêmement important, les projets fleurissent, les rendez-vous investisseurs également, les ventes de biens ont augmenté de 17 % en un an, nous avons également le nombre d'étudiants qui augmente, là on avait commencé le travail notamment avec Agnès Potel depuis un petit peu plus longtemps mais on en récolte les fruits aujourd'hui. Donc ce dispositif est très important pour nous, il est aussi très important parce que je parlais de la défiscalisation, mais je voudrais aussi parler du conventionnement avec le groupe Action Logement pour faire venir des actifs dans Saint-Quentin. Il est important d'avoir de la mixité sociale, nous avons des logements sociaux en nombre mais nous manquons de logements intermédiaires de bonne qualité pour les actifs. Et grâce à la signature avec le groupe Action Logement, un certain nombre d'opérations Action Cœur de Ville sont fléchées pour des actifs, des entreprises. Donc c'est forcément extrêmement intéressant. Dans les opérations de cet avenant, nous avons beaucoup de bonnes nouvelles, notamment sur la question du logement et nous signerons avec Monsieur le nouveau Préfet de l'Aisne, vendredi cet avenant. D'abord et on passera une délibération tout à l'heure, une opération de logement sur la rue d'Isle, 11 logements avec le groupe CLESENCE pour y mettre des actifs, 1ère opération, 2ème opération qui rentre dans ce programme là mais que l'on avait en tête depuis plus longtemps c'est la transformation de l'ancien béguinage Sainte-Anne rue Michelet avec Habitat Saint-Quentinois, démarrage du chantier au printemps. 3ème opération, l'ancien Hôtel de la Paix, place du 8 octobre, qui était en friche va là aussi accueillir des rénovations de logements et accueillir des actifs. 4ème opération, là c'est un investisseur privé sur l'ancien Hôtel de la Paix, sur la 4ème opération il s'agit de la rue Raspail, c'est une opération qui est menée en partenariat avec l'OPAL, nous nous sommes vus la semaine dernière avec Freddy Grzeziczak sur cette opération, nous avons démoli, Ville de Saint-Quentin, l'année dernière, nous sommes au stade des questions d'archéologies qui sont toujours un grand bonheur, nous avons une réunion la semaine prochaine et là-dessus

nous aurons des logements qui arriveront, qui sont des logements intermédiaires, donc c'est aussi une opération qui est extrêmement importante. A cela s'ajoute parce qu'il y a quand même beaucoup d'activités, une opération programmée d'amélioration de l'Habitat sur laquelle nous travaillons avec l'agglomération et Monique Bry qui devrait commencer je pense en fin d'année 2020, pour faire simple ce sont des subventions à la rénovation des logements dans le Cœur de Ville, donc c'est très important pour nous. Donc ça c'est le volet logement, que vous voyez dans cet avenant. En dehors du volet logement, il y a tout le volet attractivité de la Ville et du Cœur de Ville, nous avons une réflexion sur les Halles municipales et sur le marché, vous avez vu que cette année nous avons rénové l'extérieur des Halles c'est important, on comprend mieux que ce sont des Halles parce que jusqu'à récemment certains Saint-Quentinois me disaient « je ne sais pas que ce lieu est un lieu de Halles » mais nous pensons qu'il faut aussi le moderniser à l'intérieur parce que nous avons une vétusté et aujourd'hui les Halles d'une manière générale fonctionnent différemment donc nous travaillons avec les commerçants sur ce sujet, donc c'est un projet important pour nous. Nous avons aussi l'idée de créer un portail du commerce, portail internet destination commerces, le commerce évolue beaucoup dans un monde très mouvementé et nous souhaitons accompagner les mutations. Là également nous prenons notre part. il y a évidemment le projet de la place de la Basilique, je ne serai pas longue puisque nous en avons parlé tout à l'heure. Toute la question de l'art déco avec une étude qui va être lancée cette année, nous avons l'accord du propriétaire sur le devenir du dessus de Monoprix qui est un lieu patrimonial extrêmement intéressant mais qui doit absolument être travaillé sur le plan technique et sur le plan économique pour pouvoir proposer un projet qui soit un projet intéressant. Puis au sein d'Action Cœur de Ville nous avons également la reconfiguration d'espaces qui sont des espaces en friche ou en devenir : la friche du maréchal Juin, ce projet avance avec la Communauté d'agglomération nous avons les premiers plans, sans doute soit un bâtiment de formation, soit une résidence étudiante qui arriverait en premier, nous avons des négociations en cours avec l'État sur le sujet mais nous avons également lancé une réflexion sur le devenir de tout l'espace du vieux port, là aussi, lieu extrêmement intéressant qui appartient à VNF, qui est totalement délaissé mais qui pourrait être très intéressant à retravailler, donc ça c'est en partenariat avec la Communauté d'agglomération. Voilà pour cet avenant. Je voulais aussi remercier au travers de Fanny Deboudt, notre Directeur Général des Services, l'ensemble des équipes de la Ville et de l'Agglo qui ont travaillé sur ce sujet puisque Madame Le Sous-Préfet me confiait la semaine dernière que quand nous sommes passés au niveau du Comité Régional des Hauts-de-France notre dossier a été salué pour sa qualité et même classé d'exemplaire de ce qu'il faudrait faire en terme de travail approfondi dans les autres villes du programme Action Cœur de Ville. Avez-vous des questions ? Pas de question. Mme Saillard.

Mme SAILLARD – Sur la tablette j'ai eu du mal à délimiter le quartier Cœur de Ville qui était ciblé Cœur de Ville. Alors je ne sais pas si l'on peut avoir un papier ou un plan plus détaillé parce qu'on ne voyait rien.

Mme MACAREZ – Pour vous préciser les choses, parce qu'il y a 2 types de fonctionnement : les opérations globalement, les opérations d'investissement publics qui seront accompagnées elles peuvent être à l'échelle de la Ville, donc ça 1er élément. Deuxième élément, c'est un peu plus technique, il y a ce que l'on appelle une opération de revitalisation du territoire, une ORT qui donne droit notamment à la défiscalisation qui est sur un périmètre qui n'est pas la totalité de la Ville mais qui est un périmètre très important, on a beaucoup négocié, donc il faut retenir surtout à l'intérieur de la ceinture des boulevards mais je crois que c'est un petit peu

plus élargi, au besoin on peut vous fournir le plan de cet ORT puisque s'il est en plus grand format je pense que vous pourrez voir la délimitation des rues. Je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 1 abstention adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 11

AMENAGEMENT ET URBANISME

Transfert des assiettes foncières des lycées propriétés de la Région Hauts-de-France- Régularisation.

Rapporteur : Mme le Maire

La Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements visés à l'article L.214-6 du code de l'éducation à la Région, en pleine propriété, à titre gratuit sous réserve de l'accord des parties, pour les biens immobiliers appartenant à la Collectivité. Lorsque la Région effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires.

Ainsi, les lycées ci-dessous ont été édifiés par la Région Hauts-de-France sur des parcelles appartenant à la Ville :

- Le lycée Henri Martin situé 1 rue Gabriel Girodon, édifié sur la parcelle cadastrée section AN 20 pour une surface de 20 674 m²,
- Le lycée professionnel de l'Ameublement situé rue Fleming, édifié sur la parcelle cadastrée B 1019 pour une surface de 31 342 m²,
- Le lycée Pierre de la Ramée, situé 1 rue Jules Siegfried, édifié sur la parcelle cadastrée AY 763 pour une surface de 15 060 m².
- L'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) situé rue de l'Aumônier Robert Prévot, édifié sur la parcelle cadastrée BW 335 d'une surface de 21 401 m².

En application des lois précitées ci-dessus, le transfert de propriété est effectué à titre gratuit.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'approuver le transfert des assiettes foncières des lycées : Henri Martin, Ameublement, Pierre de la Ramée et Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) à la Région Hauts-de-France à titre gratuit ;

2°) de décider que les actes correspondants seront établis en la forme administrative par la Ville ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette transaction qui en seront la suite ou la conséquence, et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°11. Transfert des assiettes foncières des lycées propriétés de la Région. Il s'agit d'un point juridique et technique. Lors de la construction des lycées Henri Martin, Pierre de La Ramée, Lycée professionnel de l'ameublement ainsi que l' EREA. Les emprises foncières communales ont été mises à la disposition de la région sans qu'il y ait un transfert de propriété or la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités locales prévoit le transfert des établissements appartenant à la Ville à la Région en pleine propriété à titre gratuit sous réserve de l'accord des parties. Donc c'est juste une régularisation de façon à ce que la Région soit propriétaire des lycées qu'elle administre. Avez-vous des questions. Mélanie Massot, représentante de Xavier Bertrand ne prend pas part au vote. Monique Ryo non plus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 37 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Mme Monique RYO, Mme Mélanie MASSOT, M. Xavier BERTRAND ne prennent pas part au vote.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Délibération 12

AMENAGEMENT ET URBANISME

Cession de l'immeuble situé 44 rue d'Isle et 13 rue des Corbeaux.

Rapporteur : Mme le Maire

La Commune a candidaté et a été retenue bénéficiaire du programme « Cœur de Ville ». Les actions seront menées, au travers de partenariats noués avec Action Logement et les bailleurs sociaux du territoire.

L'axe premier du programme « la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville » fait d'Action Logement le partenaire privilégié. Pour compléter ce partenariat la Ville a fait appel à Clesence dont l'action au niveau local va permettre l'acquisition et la réhabilitation d'immeubles dégradés, vacants ainsi que leur changement de destination.

C'est dans ce contexte que le groupe CLESENCE se propose d'acquérir la propriété communale située 44 rue d'Isle et 13 rue des Corbeaux, cadastrée AE 78 de 692 m², AE 310 de 128 m², en vue de réaliser un programme immobilier à usage d'appartements.

Cette propriété, qui figure dans le patrimoine privé de la collectivité, ne présente plus d'intérêt pour la Collectivité.

Un accord est intervenu pour réaliser cette transaction au prix de 257 000 € (hors frais et taxes), conformément à l'estimation de France Domaine.

Il est par ailleurs précisé que cette transaction pourra être entérinée par un compromis de vente, sous conditions suspensives que l'acquéreur obtienne les autorisations d'urbanisme nécessaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'approuver la cession au prix de 257 000 € (hors frais et taxes) de la propriété communale située 44 rue d'Isle et 13 rue des Corbeaux, cadastrée AE 78 et AE 310, au profit de la Société CLESENCE ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, aux conditions exposées au présent rapport ;

2°) de conditionner la réalisation de la vente à la levée des conditions suspensives présentes à l'avant-projet ;

3°) d'autoriser Madame le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire étant entendu que les frais d'acte notarié ou dans la forme administrative seront pris en charge par l'acquéreur.

Mme MACAREZ – Rapport n°12. Cession de l'immeuble situé 44 rue d'Isle et 13 rue des Corbeaux, c'est une des opérations du programme Action Cœur de Ville. Ce sont les anciens locaux de l'association Aid'Aisne. L'association Aid'Aisne a souhaité d'elle-même investir des locaux plus importants sur les Champs-Élysées donc ils nous ont fait savoir il y a quelques mois qu'ils n'avaient plus l'utilité des locaux appartenant à la Ville. Dans la mesure où nous nous battons pour refaire venir des actifs sur le cœur de ville nous avons souhaité proposer cette opération dans le cadre de la convention avec Action Logement, c'est ce qui est proposé. On aurait normalement 11 appartements et nous proposons la cession au prix des Domaines à hauteur de 257 000 euros. Avez-vous des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 13

MARCHES

Prolongation de conventions de groupement de commandes.

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, plus de soixante groupements de commandes ont été constitués.

Pour deux d'entre eux, la durée d'activité arrive à échéance au 31 décembre 2019. Il convient, en conséquence, de les prolonger jusqu'à la fin des marchés s'y rapportant ou à venir, selon le détail suivant :

Objet de la convention (N° de convention)	Date jusqu'à laquelle il convient de prolonger
Fourniture d'effets vestimentaires (29)	31/07/2020
Prestations de nettoyage (80)	31/12/2023

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) de donner son accord à la passation des avenants de prolongation aux conventions de groupement exposées au présent rapport ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°13. Prolongation de deux conventions de groupements. Ce sont des groupements de commandes qui ont été constitués par la Ville, la Communauté d'agglomération, le CCAS et l'Office de Tourisme, nous proposons de prolonger la durée de vie de certains groupements relatifs aux prestations de nettoyage, d'acquisition de vêtements de travail, lesquels devaient se terminer au 31 décembre. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Délibération 14

ENSEIGNEMENT

Dispositif petits-déjeuners à l'école.

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du plan pauvreté, l'État impulse une démarche de petits-déjeuners gratuits à l'école.

L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions, cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

Les écoles doivent être volontaires et se situer dans une zone REP (réseau d'éducation prioritaire), REP+ ou quartiers politique de la ville ou encore certaines zones rurales où "le besoin social est identifié".

Ces petits-déjeuners devront être "équilibrés et de qualité", "servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire", "ouverts à tous les enfants" et "accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation".

A Saint-Quentin, l'école maternelle Alfred Clin s'est portée volontaire pour la mise en place du dispositif à titre expérimental.

Les modalités d'attribution de cette subvention doivent faire l'objet de la signature d'une convention qui en règle les conditions de versement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'autoriser Mme le Maire à signer la convention réglant les conditions de l'attribution de la subvention ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à accomplir toute formalité en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°14. Dispositif petits-déjeuners à l'école. Le Président de la République a fait savoir que dans le cadre du plan Pauvreté il souhaitait la mise en place de petits-déjeuners gratuits dans les écoles. Nous avons proposé cette expérimentation ; une école a souhaité souscrire à cette proposition, il s'agit de l'école maternelle Alfred Clin. Donc on va, pour le moment, commencer par cette école et regarder comment les choses se passent. Cela a posé un certain nombre de questions entre l'Éducation Nationale et la Collectivité mais comme dans les autres villes, sur les questions d'organisation et il a été décidé de le faire sur le temps d'accueil des enfants sous réserve de l'inscription des enfants et d'un certain nombre de vérifications au regard des allergies, il y a quelques précautions à prendre sur ce dispositif, mais comme on le fait de toute façon en matière de restauration collective, d'une manière générale, on démarrerait au mois de janvier sur cette école pilote Alfred Clin, sur le quartier Saint-Jean. Avez-vous des questions ? M. Tournay.

M. TOURNAY – Pas une question, une explication de vote. Je voterai en faveur de ce rapport. Il n'est évidemment pas acceptable que des élèves viennent étudier le ventre vide. Globalement, la paupérisation est grandissante, les familles, leurs enfants en sont victimes. Cette paupérisation est hélas à mettre en perspective avec les orientations gouvernementales. Si je suis favorable à cette mesure d'urgence, je trouve assez particulier par contre que l'expérimentation ne se fasse qu'une journée par semaine. Pourquoi seulement une journée ? Si des enfants ont faim, ils n'auront pas faim qu'une journée par semaine. Vous parliez aussi sous réserve, il faut que les enfants s'inscrivent, c'est ça ? Les parents inscrivent leurs enfants ?

Mme MACAREZ – Oui, il faut que l'on ait une formalité administrative au départ en tout cas.

M. TOURNAY – D'accord.

Mme MACAREZ – Parce que si vous avez un enfant allergique on ne peut pas se permettre de lui donner sans que l'on ait l'autorisation des parents.

M. TOURNAY – Mais ce que je veux dire c'est que tous les élèves sont concernés ?

Mme MACAREZ – De cette école maternelle.

M. TOURNAY - Hors allergie ?

Mme MACAREZ - Oui bien sûr. Il faut que l'on ait l'autorisation des parents. L'autorisation des parents est importante au titre de l'autorisation et pour éviter aussi qu'il y ait 2 petits-déjeuners.

M. TOURNAY – Bien sûr. La constatation amenée par ce rapport est que si la part dévolue à l'alimentation dans le budget familial ne peut être assurée correctement, alors que c'est la première des dépenses, la part dévolue à l'achat de petit matériel nécessaire à l'apprentissage scolaire ne peut être que compliquée. J'en reviens donc inévitablement au budget alloué par la Municipalité pour le petit matériel en classe, qui est bien trop faible, 23 € depuis 1995, je rappelle que l'école est censée être gratuite. Merci.

Mme MACAREZ – Je rappelle que la Ville consacre 2 000 € par enfant chaque année au titre de la politique éducative. Je vais laisser Françoise Jacob répondre sur la journée du petit-déjeuner.

Mme JACOB – Tout d'abord ce que je voudrais dire c'est que ce n'est pas la Mairie qui a choisi l'école, c'est un dispositif de l'Éducation Nationale sous réserve d'un volontariat de l'école. Donc la seule école qui a répondu, c'est l'école maternelle Clin, et c'est pour cela que nous sommes rentrés dans le dispositif. Pour le moment expérimental, pour voir un petit peu comment cela va se passer. Ça a été présenté à tous les parents qui ont trouvé le dispositif intéressant. Bien évidemment il faut que cela soit sur inscription parce que nous avons besoin de savoir dans quelles quantités on s'engage. C'est fait sur les conseils d'une diététicienne avec un petit-déjeuner équilibré dans lequel il y a un laitage, un jus de fruit et un gâteau ou un biscuit. Ce sont les ATSEM qui vont s'en occuper mais sous la responsabilité de l'Éducation Nationale. C'est l'Éducation Nationale qui reste à la manœuvre sur cette opération. Donc bien évidemment l'inscription est obligatoire, déjà pour savoir s'il n'y a pas de contre-indications par rapport à l'alimentation des enfants et pour que les parents sachent réellement s'ils sont d'accord ou pas ; parce qu'il peut y avoir des parents qui ne le souhaitent pas, bien évidemment.

Mme MACAREZ – Merci pour les précisions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 15

AFFAIRES CULTURELLES

Conservatoire : Classes préparant aux enseignements supérieurs (CPES).

Rapporteur : Mme le Maire

Par l'arrêté ministériel du 13 octobre 2015, le Conservatoire de Saint-Quentin a été classé à « Rayonnement départemental » pour une durée de 7 ans. Une des missions de l'établissement est d'assurer la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique.

Le Conservatoire de Saint-Quentin a mis en place en 2016 un Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) lors de la fusion des régions Picardie et Nord Pas-de-Calais. Ce cycle forme les élèves les plus expérimentés qui souhaitent poursuivre leurs études dans le domaine artistique et musical.

Suite à promulgation de la loi LCAP, le Ministère a publié un décret (2 mai 2017) pour la mise en place, dans les conservatoires, de classes préparant aux enseignements supérieurs. Ces classes doivent remplacer le CEPI à la rentrée de septembre 2020. Le décret réaffirme l'objectif de préparation à des études supérieures.

Une demande d'agrément doit être déposée, avant le printemps 2020, par les conservatoires, au Ministère, pour dispenser cet enseignement.

Le Conservatoire de Saint-Quentin mènera cette évolution du dispositif en partenariat avec ses homologues du réseau des Hauts de France (dont Amiens, Beauvais, Saint-Omer, Arras), et doit obtenir l'agrément du Ministère de la Culture.

Le dispositif répondra à un des objectifs de la ville en contribuant à l'accueil d'étudiants dans la collectivité. Il permettra également de proposer aux élèves du CRD de poursuivre leur parcours artistique sans nécessairement quitter leur ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'autoriser le Madame le Maire à faire la demande d'agrément pour la mise en place de classes préparant à l'enseignement supérieur de la création artistique et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°15. Classes préparant aux enseignements supérieurs. Il s'agit du Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de théâtre. Vous savez qu'au sein de ce Conservatoire nous avons la possibilité de former des jeunes qui iront ensuite sur des examens professionnels. Il y a une réforme qui est intervenue dans ce cadre et nous devons demander un agrément pour la mise en place de classes préparant à l'enseignement supérieur de la création artistique et accomplir les formalités en résultant. C'est très intéressant puisque cela nous permet au-delà de l'aspect loisir et culturel, quand les enfants font de l'apprentissage de la musique de pouvoir en former certains et cette année par

exemple, nous avons 8 étudiants qui sont concernés, qui ont plus de 18 ans et qui sont dans les domaines de la musique et du chant. Est-ce que vous avez des questions ? Mme Maître.

Mme MAÎTRE – Je voulais simplement apporter quelques précisions par rapport à cela. Ce dispositif remplace peu à peu le cycle d'enseignement professionnel initial qui avait été mis en place au moment de la fusion de la grande Région. C'est d'abord et surtout un travail de réseau qui nous permet de candidater pour ces classes préparatoires. Un travail de réseau qui réunit à la fois les conservatoires d'Amiens, de Beauvais, d'Arras, Saint-Omer, Boulogne-Sur-Mer, Calais et pas conséquent Saint-Quentin. Il y a un seul dossier qui est déposé par la ville d'Amiens, nous en aurons la réponse dans quatre mois. Et cela permettra par conséquent à Saint-Quentin, d'être agréée sur ce type de classe. Vous l'avez dit, c'est un grand développement. Cela nous permettra de fidéliser des étudiants au-delà ; et cela nous permet également de nous positionner sur le futur diplôme national qui n'existe pas encore mais qui est un projet du Ministère et qui concernerait là toutes les disciplines. Parce que les classes préparatoires vont concerner essentiellement le saxo, la guitare classique, le chant, l'orgue et le piano. Voilà ce que je voulais préciser. Merci.

Mme MACAREZ – Parfait. Donc 8 jeunes, et on peut aussi rappeler qu'au sein du Conservatoire au total nous avons je crois, 800 élèves, ce qui est un chiffre honorable, qui suivent les formations au quotidien. Avez-vous d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 16

ENFANCE JEUNESSE **Accueil de volontaires en service civique** **Rapporteur : Mme le Maire**

La Ville met en place, dans le cadre du Plan Jeunesse orienté en direction des 16-25 ans, l'accueil de jeunes volontaires en services civiques.

Saint-Quentin a expérimenté au cours des trois dernières années le dispositif de service civique, dispositif qu'elle souhaite renouveler.

La Ville a adopté par délibération du conseil municipal du 25 juin 2019 le fait de passer par le processus d'intermédiation de service civique avec la FRMJC Picardie.

Dans le cadre des enveloppes nationales fournies par l'Agence Nationale du Service Civique, le quota de la FRMJC Picardie a été atteint.

Afin de pouvoir continuer à accueillir deux nouveaux volontaires, la Ville souhaite donc compléter son dispositif d'intermédiation en signant une convention avec l'association CONCORDIA, autre association d'éducation populaire disposant de places de volontaires sur son agrément.

Ces volontaires mis à disposition en intermédiation avec CONCORDIA bénéficieront également du même plan de formation mais également des mêmes modalités d'accompagnement que les autres volontaires au sein des services municipaux.

Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois au service de la population saint-quentinoise et de l'intérêt général, dans un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la Nation par les services de l'État. Les missions se dérouleront sur les thématiques suivantes :

- Education pour tous ;
- Culture et loisirs.

Cet engagement représente un volume horaire de 24 heures hebdomadaires et permet le versement d'une indemnité prise en charge par l'État (473,04€), ainsi que d'un soutien complémentaire par la collectivité d'accueil (107,58€), pour un total de 580,62€ mensuels.

Le dispositif d'intermédiation représente un coût de 75€ par mois pour l'accompagnement des volontaires. L'indemnité de 107,58€ versée aux jeunes par la Ville se fera par l'intermédiaire de l'association qui refacture les montants à la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'autoriser Mme le Maire à signer avec l'association CONCORDIA la convention de mise à disposition des volontaires services civiques, jointe au présent rapport et à accomplir toutes formalités en résultant.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°16. Accueil de volontaires en missions de service civique. Nous avons déjà délibéré sur les services civiques lors d'un précédent conseil avec la FRMJC Picardie qui est notre intermédiaire, qui nous aide à choisir les services civiques qui les accompagnent. La FRMJC a été victime de son succès et n'a pas été dans la capacité d'avoir suffisamment de possibilité d'accueil de services civiques ce qui nous a amené pour les services civiques qui vont travailler dans le domaine de la culture à conventionner avec l'association CONCORDIA. Il s'agit de 2 jeunes : un qui sera sur le musée Antoine Lécuyer et un autre à l'URBAN STUDIO. M. Tournay.

M. TOURNAY – Même cause, même effet, une explication de vote. J'ai été sur le site de CONCORDIA, actuellement il y a 621 postes à pourvoir, sur leur site, un véritable catalogue

avec de véritables fiches de postes pour chaque annonce. Donc un véritable travail, d'ailleurs vous venez de le dire, je l'ai noté votre phrase : « Les services qui vont travailler dans le domaine etc. », oui, c'est un travail. Sauf que l'on a toujours un salaire au rabais donc je voterai contre.

Mme MACAREZ – En tout cas on sera content d'accueillir ces services civiques et de leur permettre d'avoir cette expérience. Qui est contre ? M. Tournay. Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 42 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 17

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Rapporteur : Mme le Maire

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat,

Vu le décret 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du comité technique du 7 novembre 2019.

Cadre général

Le nouveau dispositif indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, « R.I.F.S.E.E.P. », est composé de 2 parties :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), socle indemnitaire obligatoire visant à valoriser les fonctions occupées, et basée sur la fiche de poste.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.), partie facultative visant à reconnaître l'engagement professionnel de l'agent apprécié lors de l'évaluation professionnelle.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

1- Définition

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est liée au poste occupé par l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque poste est réparti, par cadre d'emploi, entre différents groupes de fonctions en application des critères professionnels tenant compte :

Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard :

- Du niveau d'encadrement
- De la fonction de pilotage de groupe de travail avec des intervenants extérieurs à la collectivité
- Du niveau de coordination,
- De la relation directe à l' élu
- De la fonction de tuteur (stages, apprentissages...)

De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment au regard :

- Du niveau de formation professionnelle continue requis
- Du niveau de qualification requis
- Des savoirs spécifiques requis
- Du niveau d'autonomie requis
- Du niveau de complexité des tâches
- Du niveau de la polyvalence des tâches

Des sujétions particulières ou de degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, notamment au regard :

- Du niveau de responsabilité financière, juridique
- De la tenue d'une régie
- De l'exposition au public
- Des horaires de travail contraignants
- Du travail extérieur
- De la gestion de délais contraignants
- De la contrainte physique

2- Bénéficiaires

L'I.F.S.E. est instituée et versée, au prorata du temps de travail, et dans le respect des modalités d'application prévues, au profit des :

- agents fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet et à temps partiel,
- agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les agents non titulaires de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

3- Détermination des groupes de fonctions et des montants

Les montants individuels de l'I.F.S.E. sont fixés dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous par groupe de fonctions au regard :

- du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions ainsi que du niveau de sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions et déterminé en application des critères professionnels indiqués ci-dessus.
- de l'expérience professionnelle de l'agent déterminée au regard notamment :
- des expériences professionnelles antérieures tant internes qu'externes
- de la capacité de transmission des savoirs et des compétences
- de l'approfondissement des savoirs techniques et pratiques
- de l'autonomie
- de la conduite ou de la participation à la conduite de projets

- 9 décembre 2019 -

Les montants individuels de l'I.F.S.E. sont déterminés par l'autorité territoriale. Ils donneront lieu à des arrêtés individuels. Le versement de l'I.F.S.E. s'effectue mensuellement.

Cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du patrimoine

Groupes de fonctions	Montants annuels maximums
Groupe 1 Direction d'équipement	29 750 €
Groupe 2 Toutes les autres fonctions	27 200 €

Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux de bibliothèque

Groupes de fonctions	Montants annuels maximums
Groupe 1 Direction d'équipement	34 000 €
Groupe 2 Postes d'encadrement	31 450 €
Groupe 3 Toutes les autres fonctions	29 750 €

Cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs

Groupes de fonctions	Montants annuels maximums
Groupe 1 Direction d'équipement, postes d'encadrement	19 480 €
Groupe 2 Toutes les autres fonctions	15 300 €

Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Groupes de fonctions	Montants annuels maximums
Groupe 1 Direction d'équipement	16 720 €
Groupe 2 Toutes les autres fonctions	14 960 €

Cadre d'emplois des rédacteurs, des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, des animateurs territoriaux

Groupes de fonctions	I.F.S.E.	
	Agents non logés	Agents logés pour nécessité absolue de service
Groupe 1 Fonctions d'encadrement	17 480 €	8 030 €
Groupe 2 Fonctions à forte expertise et/ou forte responsabilité	16 015 €	7 220 €
Groupe 3 Toutes les autres fonctions	14 650 €	6 670 €

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, des agents de maîtrise territoriaux, des adjoints techniques territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des adjoints territoriaux d'animation, des adjoints territoriaux du patrimoine

Groupes de fonctions	I.F.S.E. Montants annuels maximums	
	Agents non logés	Agents logés pour nécessité absolue de service
Groupe 1 Fonctions avec encadrement et/ou forte expertise et/ou forte responsabilité	11 340 €	7 090 €
Groupe 2 Toutes les autres fonctions	10 800 €	6 750 €

Les montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Le montant individuel de l'I.F.S.E. est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion
- tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au regard de l'expérience acquise par l'agent déterminée en fonction des critères ci-dessus.

6 Modalités de maintien et de suspension de l'I.F.S.E.

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'I.F.S.E. est suspendue en cas de congés longue maladie, longue durée, grave maladie, en application du Décret 2010-997 du 26 août 2010.

Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.)

1- Définition

Le complément indemnitaire annuel est déterminé en fonction de :

- l'engagement professionnel
- la manière de servir

2- Bénéficiaires

Le C.I.A. est institué et versé, au prorata du temps de travail, et dans le respect des modalités d'application prévues, au profit des :

- agents fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet et à temps partiel,
- agents non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné.

Les agents non titulaires de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

Les agents ne pourront prétendre au complément indemnitaire annuel qu'à compter de 12 mois d'ancienneté sur le poste.

3- Détermination des groupes de fonctions et des montants

Les montants individuels du C.I.A. sont déterminés par l'autorité territoriale et sont arrêtés dans la limite du plafond annuel fixé à 100 € pour l'ensemble des cadres d'emplois repris ci-dessus. Le versement du C.I.A. s'effectue annuellement. Il est facultatif, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

4- Modalités de maintien et de suspension du C.I.A.

En cas de congés longue maladie, longue durée, grave maladie, le C.I.A. est suspendu en application du Décret 2010-997 du 26 août 2010.

Les règles de cumul

Le R.I.F.S.E.E.P. est exclusif de tout autre régime indemnitaire de même nature, il se substituera donc aux régimes indemnitaires existants pour les cadres d'emplois concernés. Il convient en conséquence de rapporter l'ensemble des primes antérieures.

Le R.I.F.S.E.E.P. peut se cumuler notamment avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées
- les dispositifs de compensation de la perte de pouvoir d'achat
- les sujétions ponctuelles liées à la durée du travail
- la prime de responsabilité
- les avantages collectivement acquis
- NBI

Cadres d'emplois exclus du RIFSEEP

- Les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents non titulaires de droit public, recrutés sur les cadres d'emplois qui ne sont pas concernés par le R.I.F.S.E.E.P., continueront à percevoir leur régime indemnitaire antérieur.
- A compter du 1^{er} janvier 2020, en cas de congés longue maladie, longue durée, grave maladie, leur régime indemnitaire sera suspendu en application du Décret 2010-997 du 26 août 2010.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

1°) d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2020, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans les conditions reprises ci-dessus.

2°) de prévoir les crédits correspondants qui seront prévus et inscrits au budget.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°17. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Merci la technicité française, cela s'appelle le RIFSEEP, si vous n'avez rien compris, c'est normal. Il s'agit du régime indemnitaire qui d'après la loi a évolué ; en fait on change de nom mais cela ne change pas grand-chose sur les agents. En revanche pour nos équipes, c'est très technique et je remercie notre DRH qui a travaillé sur ce sujet parce qu'entre l'IFSE, le CIA etc. etc. c'est du bonheur à tous les étages. Donc c'est une obligation légale, cela a été retravaillé mais on n'a pas de grande modification au niveau de nos agents. M. Tournay.

M. TOURNAY – Merci. Alors oui c'est une disposition légale mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que cela ne change rien, puisque l'esprit du RIFSEEP c'est l'individualisation des rémunérations. C'est la prime au bon vouloir du supérieur, c'est la prime dite « au mérite » donc c'est la fin de la garantie et la visibilité du montant des primes qui sont perçues par l'agent. Alors qu'actuellement les montants résultent pour l'essentiel du déroulement de carrière à l'ancienneté. Du fait de ces éléments, bien évidemment je voterai contre.

Mme MACAREZ – Entendu M. Tournay. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 39 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Délibération 18

PERSONNEL

Revalorisation de l'indemnité de repas des enfants pris en charge par des assistantes maternelles.

Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération en date du 20 février 2015, le Conseil Municipal adoptait de nouvelles modalités de rémunération des assistantes maternelles de la crèche familiale et fixait notamment le taux d'indemnité de repas des enfants à 2,75 €.

Au regard de l'augmentation des prix de l'alimentation, des objectifs d'équilibre alimentaire fixés par la collectivité dans le cadre d'une politique de prévention sur les conditions de bonne santé fixée au Projet Educatif de Territoire, du travail en co-éducation avec les familles qui individualise l'accueil au maximum avec élaboration des menus prenant en compte le cas particulier de l'enfant, il est proposé de fixer le taux d'indemnité de repas des enfants à 2,80 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'approuver la revalorisation de l'indemnité de repas des assistantes maternelles dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport n° 18. Revalorisation de l'indemnité de repas versée aux assistantes maternelles de la crèche familiale. C'est une délibération qui arrive de temps en temps. Le prix du repas en dédommagement pour l'accueil des enfants est fixé à 2,80 €. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 19

PERSONNEL

Frais de mission.

Rapporteur : Mme le Maire

Le décret n°2019-139 du 26 février 2019 relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels autorise la revalorisation des frais d'hébergement. Au regard des tarifs de nuitée effectivement en vigueur, il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2020, de fixer le montant du remboursement des frais d'hébergement incluant le petit-déjeuner à :

- 110 € par nuitée pour PARIS intra-muros,
- 90 € par nuitée dans les communes du Grand PARIS et les communes de plus de 200 000 habitants,
- 70 € par nuitée dans les autres communes.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'approuver l'indemnisation des frais d'hébergement occasionnés lors de déplacements des personnels dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°19. Frais de mission des agents. Frais de mission d'hébergement et de repas lors des déplacements des agents, donc ça c'est plutôt bienvenu. Il y a eu un décret le 26 février 2019 qui permet de revaloriser le montant du remboursement des frais des agents, ce qui est tout à fait normal puisque l'on s'est retrouvé parfois dans des situations où les agents qui étaient envoyés par la Ville sur des réunions ou sur des

déplacements n'avaient pas le remboursement total des sommes qui étaient engagées. C'est une modification nationale qu'il convient d'effectuer également au sein de ce Conseil municipal. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 20

PERSONNEL

Remboursement des honoraires de visite médicale obligatoire pour l'exercice des fonctions.

Rapporteur : Mme le Maire

L'exercice de certaines fonctions nécessite préalablement la vérification de l'aptitude médicale des personnels concernés. C'est notamment le cas pour le port d'arme par les agents de police municipale, pour la conduite d'engins tels que les véhicules poids lourd. Les agents sont donc périodiquement et conformément à la réglementation en vigueur, convoqués pour une visite auprès d'un praticien agréé.

Dans ce cadre, il convient que la charge financière des honoraires soit supportée par la collectivité. C'est pourquoi, il conviendrait d'autoriser leur remboursement aux agents concernés, sur présentation de justificatif.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'approuver le remboursement des honoraires de visite médicale obligatoire pour l'exercice des fonctions dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°20. Remboursement des honoraires de visites médicales obligatoires pour l'exercice de fonction. Nous avons certains agents notamment dans les services techniques ou au sein de la Police municipale qui doivent réaliser des visites médicales particulières qui ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale, donc il convient que la Ville assure ce remboursement. On a environ 10 visites par an et on a estimé cela à 250 €. Est-ce-que vous avez des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 21

PERSONNEL

Règlement amiable d'un litige.

Rapporteur : Mme le Maire

Suite à une erreur matérielle, un agent ayant souscrit un contrat de garantie obsèques, a vu ses prélèvements supprimés. La compagnie d'assurance a dès lors refusé d'effectuer le versement de la garantie financière à l'ayant-droit.

Il convient donc d'indemniser le conjoint de Mme Marie-Claire RAIMOND du montant correspondant soit 2 286,74 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

d'autoriser l'indemnisation du conjoint dans les conditions exposées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°21. Règlement amiable d'un litige. Suite à une erreur matérielle avant le décès d'un agent, nous avons eu une difficulté à payer le contrat de garantie obsèques auprès de la famille. Comme il s'agissait d'une erreur matérielle, je trouvais tout à fait normal que l'on puisse la rectifier ; c'est donc ce qu'il vous est proposé de faire. Avez-vous des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

- 9 décembre 2019 -

Délibération 22

PERSONNEL

Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Mme le Maire

Au regard de l'évolution des besoins des services, il est proposé de créer :

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle ;
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste d'animateur à temps complet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, en accord avec la Commission des Finances :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°22. Au regard de l'évolution des besoins des services il est proposé de créer un certain nombre de postes. Vous avez la liste dans vos dossiers et de modifier le tableau des effectifs. Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 23

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du Conseil Municipal des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de sa délégation.

Rapporteur : Mme le Maire

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Madame le Maire en vertu de la délégation du Conseil municipal.

*

Mme MACAREZ – Rapport n°23. Compte-rendu du conseil municipal des opérations effectuées dans le cadre de ma délégation. Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

DELIBERATION

Après cet échange d'observations, le Conseil Municipal par 40 voix pour et 3 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme LEDORAY qui s'est fait représenter.

Mme MACAREZ - Un ou deux sujets très rapidement. D'abord dire qu'en cette période de grève, la Ville pour la question des écoles fait son maximum pour mettre en place les services minimums d'accueil en fonction des informations que nous avons de l'Éducation Nationale. Cela avait été le cas la semaine dernière mais il est important de le préciser pour les parents, il y aura toujours un accueil dans les écoles, que les enseignants soient là ou pas ; et pour demain nous avons 5 SMA de façon sûre, Service Minimum d'Accueil, qui sont mis en place pour pouvoir accueillir les enfants. Encore un petit peu, je sais qu'il est tard, mais encore s'il vous plait un petit peu d'attention, donc ça c'est le premier point.

Deuxième point que je voulais aborder juste avant la période de fêtes, je voulais vous dire que je m'appête à prendre un arrêté d'interdiction de la vente aux mineurs du gaz hilarant. Il y a eu une alerte récente de l'Agence Régionale de Santé qui prévoit 200 000 € sur des projets de lutte contre cette problématique-là. Alors qu'est ce qui se passe, il y a un certain nombre de jeunes et notamment des mineurs qui utilisent les petites cartouches que nous retrouvons en nombre sur le domaine public, et je dis bien en nombre. Au départ, c'est fait pour s'amuser sauf qu'en France et à l'étranger, il y a des morts, et il y a aussi des séquelles qui sont des séquelles irréversibles donc il est de notre devoir aussi d'alerter et de prendre les dispositions en ce sens. Je sais que sans doute un texte sur le plan National verrait le jour à l'initiative de Valérie Létard et d'un certain nombre de maires des Hauts-de-France qui avaient remonté l'information. Mais je pense qu'avant les fêtes il serait bon aussi que l'on puisse prendre cette

disposition donc je signerai l'arrêté et on communiquera auprès des grandes surfaces et des différents magasins qui pourraient vendre ces petites cartouches parce que ce serait vraiment dommage de ne pas protéger les enfants. C'est l'info pas sympa en matière de sécurité aux abords des fêtes. Mais je voulais peut-être aussi repréciser que nous sommes dans une semaine importante, importante pour le commerce d'une manière générale, puisque la période de Noël est une période de vente importante. Et importante également puisque l'on fait en sorte d'avoir du flux sur Saint-Quentin dimanche prochain, pour le 25ème anniversaire du Village de Noël et la Grande Parade. Donc je vais demander à Mélanie Massot d'en redire un mot puisque c'est dans quelques jours et que cela se profile bien.

Mme MASSOT – Avec plaisir. Cette parade aura lieu effectivement dimanche 15 décembre à 17h30 dans les rues du centre-ville. A 17h00 sera précédée par nos troupes locales et les formations, il y aura les Stimulants, la Vaillante, la Peña, les Amis Réunis et le Magic Musical Corps. La Grande Parade, c'est 2,4 Km de déambulation par 250 figurants en comédiens qui évolueront dans des costumes et des chars féériques. La venue de la Parade Twice n'aurait pu être possible sans l'engagement financier de nos partenaires locaux, je tiens à le préciser. Donc nous avons bien sûr la Région des Hauts-de-France, le centre Leclerc Harly, Midel, Mac Donald, Haution, Crédit Agricole, Seat Campoverde, Yamaha, Synerglaç, La RTA, Fiat, Colbeaux, les Fermetures Leichnam, le groupement Chance et transports Pastel, Nissan, Orpi, Déco Créa, l'Édito, l'Univers, le Golden, Peugeot, Alcor, les transports Blondel, Picardie Transport, Engie, Toyota, Lanie 02, Renault, les piscines Desjoyaux, Mercedes, Aviva, Volvo, Les 3 Brasseurs, les Boutiques de Saint-Quentin et Laforêt. Alors effectivement c'est un petit long je vous l'accorde à cette heure-ci, ceci étant dit on est ravi d'avoir eu tous ces partenaires qui nous ont fait confiance et qui nous ont permis de pouvoir faire cette parade cette année. Effectivement pour le commerce cela va être une belle journée puisque l'on a incité les commerçants déjà à ouvrir dès le dimanche matin et on peut aussi constater que beaucoup de restaurateurs seront ouverts dimanche midi avec des menus Parade. Alors on croise les doigts, peut-être un peu des œufs à Sainte-Claire comme on dit, mais cela va bien se passer. En tout cas, rendez-vous dimanche.

Mme MACAREZ – Un gros travail et énorme partenariat du secteur économique local qui a répondu. Je terminerai par une info développement durable. Collecte des sapins, pour le moment on ne les collecte pas encore, puisqu'ils doivent durer jusqu'au 25 décembre au moins, mais suite à une très bonne initiative du conseil de commerces du centre-ville et je remercie Sylvette Leichnam, l'année dernière d'avoir organisé des points de collecte en centre-ville pour éviter de retrouver ça dans les poubelles et de ne rien en faire, donc on fait des collectes de sapins, il y a des points de regroupements dans les quartiers ; cette année ce sera dans chaque quartier. Les informations se retrouvent sur une petite brochure : document d'information et sur le site internet où chaque habitant de Saint-Quentin pourra savoir quel est le point de collecte le plus proche, là aussi c'est important pour éviter d'avoir partout des sapins qui partiraient à l'enfouissement. Voilà pour cette séance. C'était une belle séance mais c'est normal avec le budget. Je vous souhaite une bonne soirée et de belles fêtes. Merci.

